



BUDGET 2026

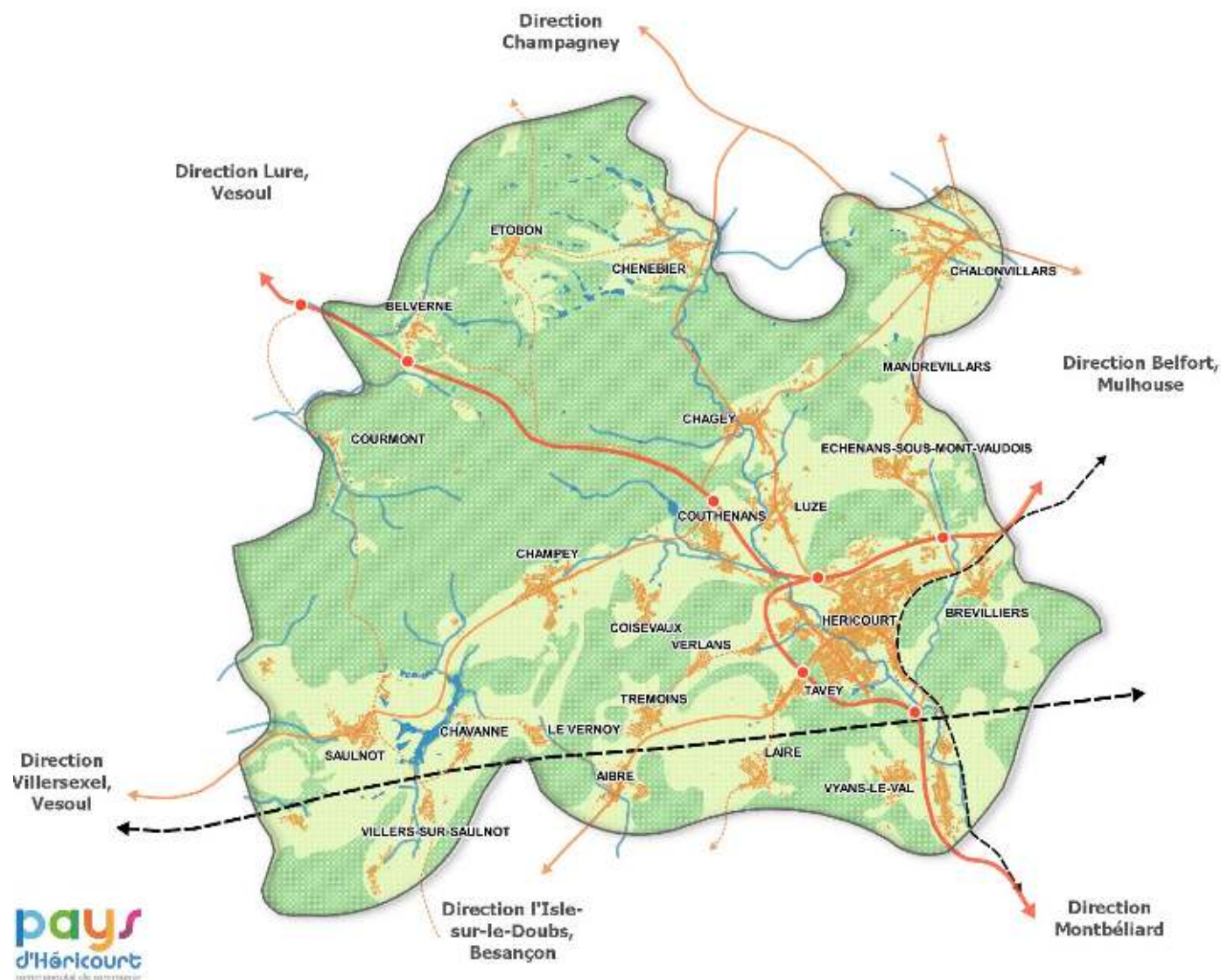
« UN TERRITOIRE, DES PROJETS, UNE AMBITION COMMUNE »



La Communauté de communes du Pays d'Héricourt

21 486 habitants répartis sur 23 communes :

- Aibre
- Belverne
- Brevilliers
- Chagey
- Châlonvillars
- Champey
- Chavanne
- Chenebier
- Coisevaux
- Courmont
- Couthenans
- Echenans sous Mont Vaudois
- Etobon
- Héricourt
- Laire
- Le Vernoy
- Luze
- Mandrevillars
- Saulnot
- Trémoins
- Verlan
- Villers sur Saulnot
- Vyans le Val



SOMMAIRE

PARTIE 1 : STRATEGIE FINANCIERE ET BUDGETAIRE.....page 2

1-1 LES GRANDES LIGNES DU BUDGET 2026.....page 2

1-2 RAPPEL DES LIGNES DE FORCE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB).....page 6

1-3 ETAT RECAPITULATIF DE LA FISCALITE INSCRITE AU BUDGET 2026.....page 8

1-4 LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT ET LE FPIC.....page 10

1-5 ETAT RECAPITULATIF DES RECETTES DE FISCALITES ET DE DOTATIONS.....page 11

1-6 LES DECISIONS INSCRITES AU BUDGET 2026.....page 12

PARTIE 2 : LA CAPACITE FINANCIERE ET FISCALE DE LA CCPH.....page 14

2-1 LES RATIOS COMMUNAUTAIRES.....page 14

2-2 LES INDICATEURS FINANCIERS ET FISCAUX POUR UN NOUVEAU PACTE FISCAL FINANCIER ET DE SOLIDARITE.....page 17

2-2.1 *La capacité d'Autofinancement de la CCPH se stabilise à 500K€ mais retraitée de la Tascom elle tombe à 308K€.....page 17*

2-2.2 *La dette : un levier qui sera activé en 2026 et 2027.....page 18*

PARTIE 3 : PRESENTATION DU BUDGET PAR CHAPITRES.....page 20

PARTIE 4 : PRESENTATION DU BUDGET PAR SERVICES ET COMPETENCES.....page 30

4-1 ZOOM PAR COMPETENCES.....page 30

4-2 4-2 SYNTHESE DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI).....page 83

CONCLUSION.....page 86

PREAMBULE

Ce sont 6 budgets que la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt gère dont 5 budgets annexes. Pour 2026, ce sont 32 448 107 millions d'euros qui sont soumis au vote et qui traduisent la diversité des politiques conduites sur le territoire au service des habitants, des entreprises et du tissu associatif.



	Fonctionnement	Investissement	Total
BUDGET PRINCIPAL	11 010 004,68 €	7 125 706,64 €	18 135 711,32 €
BUDGET DES ORDURES MENAGERES	2 226 667,08 €	728 337,09 €	2 955 004,17 €
BUDGET TRANSPORT	1 449 763,42 €	231 501,81 €	1 681 265,23 €
BUDGET DU CENTRE D'AFFAIRES PIERRE CARMEN	114 753,65 €	253 321,30 €	368 074,95 €
BUDGET DES GUINNOTTES	4 164 777,67 €	3 982 633,22 €	8 147 410,89 €
BUDGET DES CHAMPS PIOT	644 685,27 €	515 955,73 €	1 160 641,00 €
	19 610 651,77 €	12 837 455,79 €	32 448 107,56 €

PARTIE 1 : STRATÉGIE FINANCIÈRE ET BUDGÉTAIRE

1-1 LES GRANDES LIGNES DU BUDGET 2026

Le Rapport d'Orientation Budgétaire présenté lors de la séance du 16 avril a exposé les principales orientations pour l'élaboration du budget 2026. Ce budget s'inscrit dans un contexte particulier marqué par le renouvellement de l'assemblée communautaire installée le 7 avril dernier.

De nombreuses incertitudes demeurent quant au contenu du futur Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) ainsi que sur l'évolution des recettes de la Communauté de Communes. Une seule certitude toutefois : malgré une érosion notable des capacités d'autofinancement ces dernières années, la situation financière de la CCPH reste saine mais fragile avec un niveau d'endettement très faible permettant de recourir à l'emprunt.

Comme cela a été rappelé dans le Rapport d'Orientation Budgétaire 2026, le contexte international demeure particulièrement instable. Les conflits en cours, et leurs répercussions économiques et énergétiques, continuent d'affecter les économies mondiales.

Cette situation accroît les tensions sur des finances publiques nationales déjà fragilisées par la crise sanitaire liée à la COVID-19, la guerre en Ukraine et la succession des crises internationales et par l'incapacité d'agir sur le déficit qui s'aggrave année après année.

Les réformes fiscales successives ont impacté progressivement l'autonomie fiscale des collectivités en premier lieu des intercommunalités, en limitant leurs marges de manœuvre par le remplacement d'une imposition locale par des reversements nationaux de TVA. La CCPH n'échappe pas à la règle et a perdu au fil des ans et en autonomie fiscale et en dynamique fiscale. Entre 2024 et 2025, les dépenses de la CCPH ont significativement augmenté sous l'effet de l'inflation, impactant l'ensemble des postes (+300 k€ sur les charges générales, +150 k€ sur les autres charges). Les recettes, en revanche, ont peu évolué : la fiscalité enregistre même une baisse de 46 k€, indépendamment du dossier litigieux relatif à la TASCOM. Cette évolution résulte directement des décisions de l'État prises dans la loi de finances 2025 : moindre dynamisme des bases, réduction des allocations compensatrices, gel du reversement de TVA et recentrage de la THRS (Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires).

Pour 2026, la CCPH aborde l'exercice budgétaire avec une capacité d'autofinancement nette retraitée de 300 k€, alors qu'elle se maintenait depuis plusieurs années autour de 500 k€. Cette diminution témoigne de la nécessité de redynamiser les recettes de fonctionnement. Sans amélioration de la CAF, il deviendra difficile de soutenir un niveau d'investissement compatible avec l'étendue des compétences exercées par l'intercommunalité.

L'année 2026 est par ailleurs marquée par de nouveaux ajustements décidés par l'État dans la loi de finances : nouvelle baisse des compensations liées aux locaux industriels, progression très faible des bases (+0,8 %), écrêtement de la dotation de compensation calculé sur la base CPS (-5 %), et surtout décalage d'un an du reversement du FCTVA pour les EPCI. Cette dernière mesure prive la CCPH d'une recette et d'un apport de trésorerie pouvant varier entre 500 k€ et 1 M€, selon le niveau d'investissement réalisé sur l'exercice.

L'ensemble de ces éléments explique la dégradation des résultats reportés ainsi que la baisse de la capacité d'autofinancement.



Sur les équilibres du budget 2026 :

La section de fonctionnement s'établit à 11 010 004,68 €, soit 771 941 € de moins que les crédits votés en 2025, afin de contenir l'impact de la baisse des recettes.

Sur l'équilibre général, ce sont d'ores et déjà 1 M€ de moins qui seront transférés à la section d'investissement (chapitre 023), en raison d'une diminution équivalente des excédents de fonctionnement reportés inscrits au chapitre 002. Pour rappel, en 2025, la section de fonctionnement avait dégagé un excédent supplémentaire de 147 k€ (contre 183 k€ en 2024), portant le résultat cumulé à 2 M€. Toutefois, la section d'investissement a simultanément enregistré un déficit de 1,5 M€, absorbant intégralement l'excédent reporté de 1,2 M€ et ne permettant pas de financer le solde des reports, s'élevant à 774 k€. Pour 2026, l'excédent de fonctionnement reporté viendra donc partiellement abonder l'investissement à hauteur de 1,1 M€ (inscrit au chapitre 1068 en recettes d'investissement).

Les charges à caractère général apparaissent en hausse par rapport au réalisé 2025, mais en diminution par rapport au budget prévisionnel 2025. L'inflation continue de peser sur certaines dépenses courantes, notamment l'entretien des bâtiments, les contrats de maintenance, les assurances ...même si les travaux de rénovation thermique menés en 2025 permettent désormais une réduction des dépenses de chauffage de la médiathèque comparativement aux frais générés dans le bâtiment provisoire.

Si le développement économique et l'emploi demeurent les fondements du projet de territoire, les moyens alloués aux services restent constants dans les secteurs de l'enfance, de la jeunesse, ainsi que dans les domaines culturels et sportifs, afin de préserver la qualité du service public rendu.

La culture continue d'occuper une place centrale dans l'identité communautaire. Outre les investissements engagés, l'année 2026 permettra la reprise des spectacles musicaux annulés en 2025, ainsi que la mise en œuvre d'actions partenariales dans le cadre du contrat territorial de développement culturel en lien avec la DRAC. Ce budget renforce également l'accompagnement des politiques d'amélioration de l'habitat avec la poursuite de l'OPAH-RU, de la transition énergétique avec l'adoption du PCAET, ainsi que de la GEMAPI.

La masse salariale progresse de 4,95 % par rapport au réalisé 2025. Cette augmentation résulte notamment de mesures nationales, telles que les revalorisations successives de la CNRACL, la diminution des crédits d'État consacrés aux emplois aidés, la hausse des frais de formation sur certains dispositifs, l'augmentation des contributions au CDG, ainsi que l'effet du glissement vieillesse-technicité (GVT).

S'agissant du programme d'investissement, qui sera présenté en détail par les services et dont la synthèse figure en page 83, il intègre 1,6 M€ de restes à réaliser et atteint un montant total de 7 125 706,64 €, dont plus de 6,2 M€ affectés à des opérations identifiées. Plus de 3,9 M€ de recettes de subventions sont inscrites dans ce budget.

Les investissements de l'année concernent 3 opérations majeures : le lancement du nouveau siège intracommunautaire, la finalisation des études et acquisitions foncières de la voie cyclable de la Coulée verte, le lancement du nouveau pôle périscolaire d'Échenans-sous-Mont-Vaudois sachant que s'achèvent les dépenses pour la rénovation énergétique de la médiathèque, pour la construction du centre régional des arts du cirque et pour l'espace d'activités économiques des tuileries.

Il convient enfin de rappeler la qualité des relations financières entretenues par la CCPH avec l'ensemble de ses partenaires institutionnels, ainsi que les nombreux engagements contractuels apportant des soutiens financiers significatifs (PACT 2, TEA, CRTE, P@C 25, FEDER Urbain, etc.).



1-2 RAPPEL DES LIGNES DE FORCE DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (DOB)

Le DOB 2026 concluait au titre du budget principal sur 10 propositions qui sont toutes reprises ci-après avec les décisions budgétaires correspondantes.

1. Confirmer notre priorité d'agir en faveur du développement économique à travers les actions inscrites dans le budget principal et dans les budgets annexes économiques de manière à faire progresser les bases de la fiscalité économique qui est notre principale ressource fiscale liée au territoire loin devant l'impôt ménage. Cette priorité n'efface pas le volontarisme de garantir notre haut niveau de services publics mais est une condition à leur pérennité. Nous proposons de maintenir la CFE au taux de **26,75%** de manière à soutenir nos entreprises et à rester attractif pour en attirer de nouvelles. *L'engagement économique est entier avec nos 3 budgets annexes et les programmes économiques du budget principal. Le taux de la CFE reste fixé à 26,75%.*
2. Rebâtir un nouveau Pacte Fiscal Financier et de Solidarité pour une nouvelle prospective financière et fiscale sur la mandature. *Des crédits sont inscrits au BP pour élaborer un nouveau PFFS.*
3. Envisager dès 2026 une hausse de 1 point sur le foncier bâti ce qui ramènerait un produit supplémentaire d'environ 200 000 €. *Le budget est construit sur cette hausse de 1 point du foncier bâti amenant finalement un produit supplémentaire de l'ordre de 195 000 €.*
4. Faire évoluer la Taxe GEMAPI de 60 000 € à 70 000 €. *70 000 € sont inscrits au BP 2026.*
5. Maintenir le versement Mobilités au taux de 0,60. *Maintien du taux au budget annexe qui est le taux maximum pouvant être voté.*

6. Reprendre l'avance de trésorerie versée à SEDIA soit 120 000 € et envisager la reprise de la provision pour risques de 303 000 €. *L'avance de 120 000 € est reprise au BP 2026. Par contre la provision pour risques pour l'opération Acier+ n'est pas reprise au stade du BP et pourra en cas de besoin l'être en cours d'année.*
7. Augmenter à effet de la rentrée 2026 la tarification des services aux usagers du périscolaire et de l'école de musique pour tenir compte de l'inflation et pour contenir le reste à charge de la collectivité. *Des propositions d'évolution des tarifs seront faite avant l'été pour mise en œuvre à la rentrée scolaire.*
8. Clôturer l'enveloppe de fonds de concours aux communes pour soutenir leurs investissements. *Le solde des fonds de concours est inscrit au BP.*
9. Définir la hauteur du recours à l'emprunt selon des modalités de répartition à définir sur les exercices 2026 et 2027 dans une fourchette globale comprise entre 3,5 et 4,5M€ et possiblement entre 1 et 1,5 M€ dès 2026. *Ce sont 1 222 804,33 € d'emprunts qui sont prévus pour 7 125 706,64€ d'investissements à voter.*
10. Et pour les budgets annexes les orientations budgétaires sont reprises dans les budgets correspondants :
 - Développer l'offre de transport en lien avec le Versement Mobilité, notamment avec la création d'aires de covoiturage,
 - Poursuivre notre politique en matière de tri sélectif et de biodéchets et d'adapter la politique tarifaire pour faire face aux hausses du SYTEVOM liées aux hausses de la TGAP,
 - Poursuivre la gestion du Centre d'Affaires Pierre Carmien,
 - Finaliser les travaux d'aménagement déclinés pour les ZA des Champs Piot et des GUINNOTTES
 - Commercialiser nos zones d'activités

1-3 ETAT RECAPITULATIF DE LA FISCALITE INSCRITE AU BUDGET 2026

Perçu tardivement le 27 mars dernier, l'état 1259 prévisionnel transmis par l'Etat a confirmé les craintes soulevées par les dispositions de la loi de finances. La TASCOM retrouve son niveau normal. Si on neutralise la Tascom de 2025, à taux constants pour 2026, **nous subissons une baisse globale de 30K€ par rapport à 2025** ce qui confirme l'absence totale de dynamique fiscale. La hausse de 1 point sur le foncier bâti permet d'abord d'absorber cette baisse et de redonner une progression de la fiscalité même si au global nous affichons un total de **5 825 491 € pour 2026 contre 5 886 044 € en 2025**.

	2024	2025 prévisionnel	Réalisé 2025	Prévisionnel 2026	COMMENTAIRES
CFE	1 140 120,00 €	1 139 818,00 €	1 140 881,00 €	1 174 593,00 €	Selon état 1259
IFER	150 293,00 €	153 000,00 €	160 562,00 €	162 653,00 €	Stabilité
TASCOM	277 252,00 €	277 256,00 €	498 190,00 €	285 644,00 €	Recette exceptionnelle TASCOM en 2025
TH	91 538,00 €	76 657,00 €	50 430,00 €	48 281,00 €	Baisse sur la THRS depuis 2024
FNB	10 734,00 €	11 286,00 €	10 053,00 €	10 064,00 €	0,8 % sur les bases
TAXE ADD FNB	36 010,00 €	30 871,00 €	30 563,00 €	29 469,00 €	légère baisse
FB	487 413,00 €	492 204,00 €	492 736,00 €	688 523,00 €	Augmentation de 1 point
ROLE SUP	4 651,00 €		43 441,00 €	- €	
GEMAPI	50 082,00 €	60 000,00 €	60 020,00 €	70 000,00 €	Hausse GEMAPI de 10 000 €
CVAE	675 166,00 €	700 248,00 €	700 248,00 €	701 058,00 €	Comme Fraction TVA donc idem stable
FRACTION TVA	2 328 180,00 €	2 334 432,00 €	2 334 432,00 €	2 346 214,00 €	PLF 2026 indexation TVA sur croissance n-1
ROLE SUP TVAG TVAE			7 872,00 €		
FDPTP	72 563,43 €	70 000,00 €	- €		Perte FDPT en 2025
ALLOC COMP CET-CFE	363 166,00 €	312 374,00 €	312 374,00 €	268 321,00 €	Baisse de 19,3% sur la compensation locaux ind
ALLOC COMP FB	24 204,00 €	22 678,00 €	22 695,00 €	19 124,00 €	
DOT COMP THRS			21 547,00 €	21 547,00 €	Stabilité
TOTAL FISCALITE	5 711 372,43 €	5 680 824,00 €	5 886 044,00 €	5 825 491,00 €	

Les prévisions inscrites au compte 1259 intègrent un retour du produit de la TASCOM à son niveau de 2024. Cette approche résulte des indications fournies par les services de l'État : en 2025, le produit avait en effet augmenté d'environ 212 k€, hausse qui s'expliquerait par un redressement effectué par l'administration fiscale à l'encontre d'un opérateur économique. À ce stade, il n'est pas encore établi si la somme perçue en 2025 pourrait être contestée et faire l'objet d'un remboursement.

La baisse tendancielle de la fiscalité résulte des mesures inscrites dans la loi de finances pour 2026, notamment la baisse de 19,3 % des compensations relatives aux locaux industriels. Cette mesure, fortement contestée, entraîne une perte cumulée de recettes de 94 k€ entre 2024 et 2026. À cela s'ajoute le recentrage de la THRS, partiellement compensé à hauteur de 21 k€, alors que la perte enregistrée sur la période 2024-2026 atteint 43 k€. Enfin, la CCPH subit également la perte du FDPT soit 70K€, son potentiel fiscal par habitant étant passé à 255, dépassant ainsi le seuil départemental fixé en dessous de 250.

Pour 2026, le potentiel fiscal de la CCPH devrait diminuer, dans la mesure où les bases ont été révisées à la baisse par l'État. Toutefois, cet indicateur dépend également des taux votés au niveau national par les autres EPCI, ce qui ne permet pas, à ce jour, de déterminer si la CCPH repassera sous le seuil de 250.

1-4 LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT ET LE FPIC

La DGF notifiée le 31 mars se fixe à **1 043 023 €**, elle est en hausse de **42 880 €** pour la part intercommunalité ce qui était envisagé au DOB mais elle est en baisse comme prévu de **8 734 €** pour la part compensation.

Au total la DGF est en hausse de 34 146 € par rapport à 2025.

En ce qui concerne le FPIC, celui ne sera connu qu'en juin 2026 mais il ne fait pas l'objet d'inscription budgétaire puisque la part CCPH est intégralement reversée aux communes au titre du PFFS.

Néanmoins pour 2026, nous reconduisons au titre du PFFS le même montant sachant qu'en cas de sortie du dispositif nous aurions la garantie de 90%.

	2025 réalisé	2026	COMMENTAIRES
Dotation interco	761 016,00 €	803 896,00 €	Hausse de 42 880 €
Dotation compensation	247 861,00 €	239 127,00 €	Baisse de 8 734 € en raison de l'Ecrêtement de la CPS de 5%
FPIC PART INTERCO	290 956,00 €	290 956,00 €	
TOTAL	1 299 833,00 €	1 333 979,00 €	

En annexe les montants prévisionnels du FPIC reversés aux communes.

1-5 ETAT RECAPITULATIF DES RECETTES DE FISCALITES ET DE DOTATIONS

	Réalisé 2025	Prévisionnel 2026	Ecart 2025/2026
TOTAL FISCALITE	5 886 044,00 €	5 825 491,00 €	- 60 553,00 €
TOTAL DOTATION	1 299 833,00 €	1 333 979,00 €	34 146,00 €
TOTAL	7 185 877,00 €	7 159 470,00 €	- 26 407,00 €

On peut noter que les recettes de fiscalité et de dotation diminuent en 2026, la principale raison est la TASCOM. Néanmoins la hausse réelle globale intégrant la hausse de la DGF et la hausse du taux de foncier bâti redonne à la CCPH une recette de l'ordre de 194 500 €.

Précisions que la CCPH doit reverser le FNGIR à hauteur de 337 244 € (idem 2025) et que 588 000 € de fiscalité sont reversés aux communes au titre du PFFS.

La somme réellement conservée par la CCPH est donc de 6 234 226 €.

1-6 LES DÉCISIONS INSCRITES AU BUDGET 2026

LES TAUX PROPOSÉS DANS CE BUDGET

➤ LES IMPOTS ECONOMIQUES

- CFE : **26,75%** - Le taux est reconduit sachant qu'il avait été augmenté en 2024 après 12 années sans hausse. Produit attendu de **1 174 593 €**.
- VERSEMENT MOBILITES : Le taux du versement mobilités sera pour la deuxième fois en année pleine au taux de **0,60%** générant ainsi sur le budget annexe transport un produit attendu de **540 000 €**.
- Pas de changement pour la TASCOM dont le produit attendu est de **285 644 € à l'image du produit de l'année 2024**.

➤ LES IMPOTS MENAGES

- Foncier bâti : augmentation du taux de 1 point, il passe donc à **3,59%** soit une recette attendue de **688 523 € et un gain de 195 000 € environ**.
- Foncier non bâti : maintien du taux à **2,86%** représentant un produit de **10 064 €**
- Taxe d'habitation (résidence secondaire) : maintien du taux à **11,75%** soit un produit de **48 281 €** encore en forte baisse.

HAUSSE DE LA TAXE GEMAPI

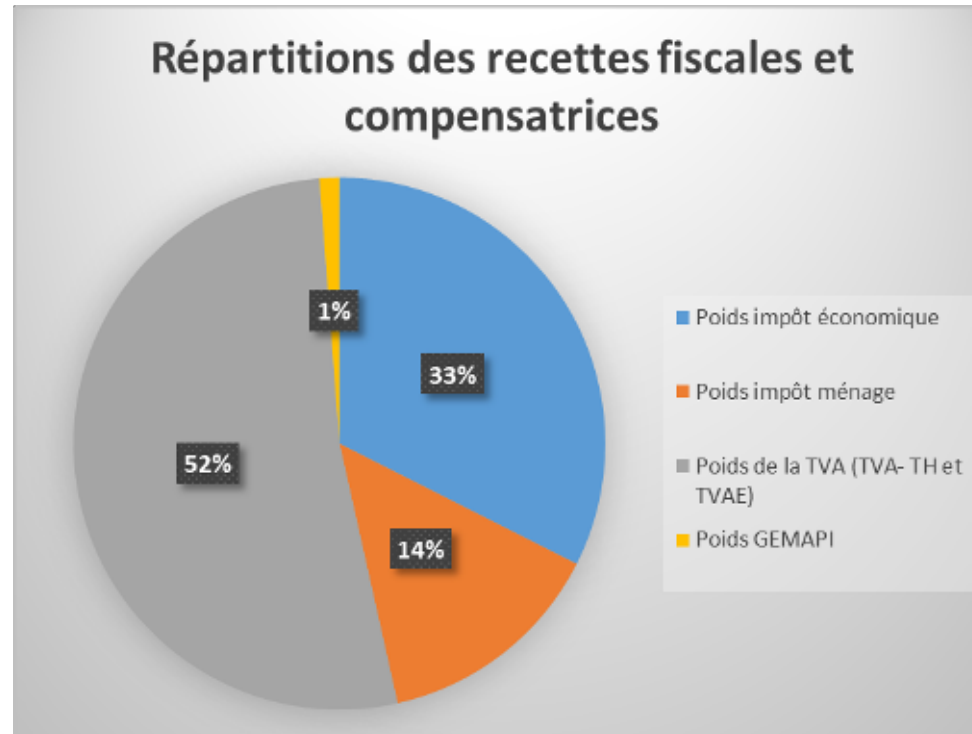
Instaurée en 2018 pour un montant de 45 000 € puis passée en 2021 à 50 000 €, la recette GEMAPI progresse de 10 000 € en 2025 puis encore de 10 000 € en 2026 pour se fixer à **70 000 €** de manière à accompagner les engagements croissants de la CCPH sur les sujets Gemapi qui sont développés

page 43

HAUSSE DES TARIFS A HAUTER DE L'INFLATION SOIT +0,8%

Il est nécessaire de répercuter sur nos tarifications périscolaires et celles de l'école de musique la hausse des dépenses de nos charges courantes à la hauteur de l'inflation soit +0,8 %. Les modalités seront définies avant l'été et la date d'effet sera la rentrée scolaire de septembre donc un effet budgétaire surtout en 2027. Rappelons que les familles ne sont pas facturées au réel des coûts des services et que les catégories les plus modestes ne subiront pas la hausse tarifaire laquelle sera déterminée avant l'été.

REPARTITION DES RECETTES FISCALES



On note qu'avec le remplacement de la CVAE par un reversement TVA la principale recette de fonctionnement concerne désormais **la TVA** ce qui illustre la perte de contrôle des EPCI sur leurs sources de financement. Les impôts économiques représentent tout de même 33% des recettes de fiscalité.

L'imposition sur les ménages représente moins de 14 % de notre fiscalité puisque que les entreprises cotisent également au foncier bâti et à la GEMAPI de l'ordre de 15%.

PARTIE 2 : LA CAPACITÉ FINANCIÈRE ET FISCALE DE LA CCPH

2-1 LES RATIOS COMMUNAUTAIRES

Définition des ratios en annexe.

On peut observer que la situation financière de la CCPH entre 2024 et 2025 s’améliore pour certains ratios et se dégrade pour d’autres.

Ratios 2024

Informations financières - ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population (€/hab)	424,85
2	Recettes réelles de fonctionnement/population (€/hab)	458,55
3	Dépenses d'équipement brut/population (€/hab)	75,84
4	Encours de dette/population (€/hab)	72,88
5	DGF/population (€/hab)	45,18
6	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	53,35%
7	Dépenses réelles de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct.	94,42%
8	Taux d'épargne brute	7,23%
9	Taux d'épargne nette	5,58%
10	Ratio d'endettement	15,89%
11	Capacité de désendettement	2,20

Ratios 2025

Informations financières - ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population (€/hab)	438,71
2	Recettes réelles de fonctionnement/population (€/hab)	470,53
3	Dépenses d'équipement brut/population (€/hab)	148,62
4	Encours de dette/population (€/hab)	65,32
5	DGF/population (€/hab)	46,83
6	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	53,38%
7	Dépenses réelles de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct.	94,86%
8	Taux d'épargne brute	6,76%
9	Taux d'épargne nette	5,14%
10	Ratio d'endettement	13,88%
11	Capacité de désendettement	2,05

- La bonne santé financière de notre EPCI peut se mesurer du point de vue de son endettement (ratios 4 et 10). On observe une baisse de l'encours de la dette en 2025. Le ratio est de 65,32 €/hab.
- Le **ratio 6** est assez stable. Ce ratio s'explique par l'importance des services à la population assumés en **régie**. Ce ratio est donc à mettre en parallèle avec le **ratio 1** (qui lui est en hausse par rapport à 2024) signe que nous avons de lourdes dépenses de fonctionnement, liées notamment aux nombreux équipements intercommunaux.
- Le **ratio 2** de la CCPH augmente par rapport à 2024. Il concerne les recettes réelles de fonctionnement/ population et est en lien avec le haut niveau de services facturés et les aides importantes versées par la CAF. Ce ratio est révélateur de la structure des recettes de notre EPCI avec une part importante dégagée par les facturations de service.

- Le **ratio 3** traduit le niveau des dépenses d'équipement et il connaît une augmentation conséquente en 2025. *Ce ratio doit être analysé sur plusieurs années car il traduit le dynamisme de notre territoire par un programme d'investissements important et il reflète les importants investissements réalisés en 2025.*
- Le **ratio 5**, qui porte sur la DGF s'améliore.
- Le **ratio 7** demeure en deçà de 100 ce qui indique un maintien de notre capacité à investir.
- Les **ratio 8 et 9**, sont 2 nouveaux ratios. Ils se dégradent naturellement puisque notre CAF diminue.
- Le **ratio 11** est également un nouveau ratio, la règle étant qu'une situation est considérée comme saine si la capacité de désendettement est en dessous de 10 ans, et le seuil d'alerte de la préfecture étant activé à partir de 12 ans, un ratio à 2,05 ans est donc le signe d'une bonne gestion du niveau de l'endettement.

A retenir :



- Une masse salariale à surveiller de près car elle pèse dans nos dépenses de fonctionnement tout comme les charges courantes.
- Des recettes très peu dynamiques de plus en plus en déconnexion avec le dynamisme imposé par les dépenses de fonctionnement (inflation et mesures nationales)
- Une capacité d'autofinancement en constante diminution
- Des ratios financiers sains qui permettent d'envisager sereinement des investissements à venir

2-2 LES INDICATEURS FINANCIERS ET FISCAUX POUR UN NOUVEAU PACTE FISCAL FINANCIER ET DE SOLIDARITE

Un Pacte Fiscal Financier et de Solidarité doit prendre en compte l'ensemble des indicateurs financiers et fiscaux afin de fixer la bonne stratégie et définir la trajectoire à court terme et à moyen terme pour accompagner le projet de territoire et le plan pluriannuel d'investissement. Le contexte économique de ces dernières années après covid n'a pas permis de questionner notre PFFS car il a été décidé sous l'ancienne mandature de ne jamais activer le levier fiscal des ménages. Il conviendra dans le cadre du nouveau PFFS à engager cette année de tirer des analyses à la fois des engagements tenus ou non tenus mais aussi des réformes successives qui ont réduit l'autonomie financière de notre communauté de communes et réduit nos marges de manœuvre.

Le CIF qui était jusqu'à présent la cible même de notre stratégie revêt une moindre importance aujourd'hui mais son niveau à 0,55 reste un indicateur très positif.

VOIR EVOLUTION DU CIF EN ANNEXE.

- 2-2-1 : La Capacité d'Autofinancement de la CCPH se stabilise à 500K€ mais retraitée de la Tascom elle tombe à 308 K€

Notre CAF reste trop faible et limite les ambitions du prochain mandat. L'enjeu du prochain PFFS sera de trouver les équilibres pour trouver de nouvelles marges permettant d'absorber tout nouveau recours à l'emprunt. En effet, bien que notre endettement soit très limité, le recours à l'emprunt réduira de fait encore notre CAF.

On peut observer que nos excédents reportés ont diminué entre 2024 (2 098 014€) et 2025 (1 927 035) 2026 (959 313) et désormais c'est notre capacité à investir qui est fragilisée puisque nous ne procéderons pas pour la première fois à un virement en investissement. Cela est en effet à mettre en corrélation avec les amortissements inscrits en dépenses de fonctionnement pour **620 000 €** et qui exige de trouver en face des recettes de fonctionnement !

C'est bien une trajectoire pluri annuelle que le PFFS doit se fixer sur la prochaine mandature et à laquelle nous nous emploierons dès cette année. Des crédits d'étude sont prévus au budget à ce titre.

VOIR EVOLUTION DE LA CAF EN ANNEXE

- 2-2-2 : La dette : un levier qui sera activé en 2026 et 2027.

Les ratios ont démontré que la situation de la CCPH du point de vue de l'endettement est excellente. Les précisions sur la nature de la dette et sur les garanties d'emprunt ont été examinées lors du ROB et sont détaillées en annexe.

Un emprunt de 1,2 K€ est inscrit au BP 2026 notamment pour le financement du siège communautaire.

Une provision pour litiges de 342 000 € devra être ajoutée cette année, il s'agit d'une provision obligatoire qui doit être inscrite dès l'ouverture d'un contentieux en première instance, cette provision se traduit par une écriture au chapitre 68 en dépenses de fonctionnement.

Il est également rappelé qu'une provision pour garantie d'emprunt reste maintenue sur ce budget pour 303 110 €, ainsi qu'une provision pour créances douteuses de 18 523,68 €.

VOIR ETAT DE LA DETTE ET GARANTIES D'EMPRUNT EN ANNEXE

A RETENIR

18 135 711,32 € de dépenses de fonctionnement et d'investissement sont budgétées grâce principalement :

- à 959 313,33 € de résultat reporté en fonctionnement, mais 1M€ de moins qu'en 2025
- à des recettes de fiscalité et de dotations en baisse par rapport à 2026 mais avec une progression de l'ordre de 195 000 € si on retire la tascom de 2025.
- à 3 987 598 € de subventions notifiées ou recherchées, pour un volume d'investissement de 6,5 M€
- à un emprunt de 1,2 M€.
- à un remboursement d'avance de 120 K€
- à 342 000 € de provisions pour litiges

En conclusion, la hausse des recettes de fiscalité et de dotations sur le budget 2026 infléchit la courbe de la trajectoire de l'effet ciseau mais ne l'inverse pas et donc nous équilibrons encore le budget 2026 en ponctionnant nos excédents reportés qui naturellement vont s'amenuiser pour 2027.

Le travail sera poursuivi à la fois pour limiter au maximum la progression de nos dépenses de fonctionnement et pour assurer à la CCPH les recettes suffisantes pour gérer ses compétences.

PARTIE 3 – PRESENTATION DU BUDGET PAR CHAPITRES

		2025		2026
SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES PAR CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé	Primitif
011	Charges à caractère général	2 643 041,80 €	2 302 150,04 €	2 489 986,27 €
012	Charges de personnel	5 045 600,00 €	5 045 600,00 €	5 295 117,18 €
014	Atténuations de produits	542 224,74 €	516 584,49 €	727 276,69 €
022	Dépenses imprévues	- €	- €	
023	Virement à la section investissement	1 176 516,88 €	- €	- €
042	Opérations d'ordre entre sections	747 832,66 €	544 379,82 €	620 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 615 721,44 €	1 576 358,51 €	1 515 774,75 €
66	Charges financières	10 909,08 €	10 909,08 €	19 649,79 €
67	Charges exceptionnelles	100,00 €	- €	200,00 €
68	Dotations aux provisions	- €	- €	342 000,00 €
Total DEPENSES		11 781 946,60 €	9 995 981,94 €	11 010 004,68 €

		2025		2026
SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES PAR CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé	Primitif
002	Excédent antérieur reporté	1 927 035,57 €	1 927 035,57 €	959 313,33 €
013	Atténuation de charges	7 200,00 €	62 569,85 €	500,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	6 663,16 €	6 663,16 €	16 663,16 €
70	Produits de services	1 257 773,00 €	1 272 071,90 €	1 266 655,42 €
73	Impôts et taxes	3 822 109,03 €	3 829 981,05 €	3 834 701,05 €
731	Fiscalité locale	2 241 092,00 €	2 486 876,00 €	2 469 227,00 €
74	Subventions d'exploitation	2 507 622,16 €	2 441 297,01 €	2 446 401,98 €
75	Autres produits	12 451,68 €	42 447,33 €	16 542,74 €
76	Produits financiers		1 654,95 €	- €
77	Produits exceptionnels	- €	299,95 €	- €
78	Reprise sur amortissements et provisions	- €		- €
Total RECETTES		11 781 946,60 €	12 070 896,77 €	11 010 004,68 €

		2025		2026	
SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES PAR CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé	Primitif	Dont RAR
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	- €		341 476,57 €	
040	Opérations d'ordre entre sections	6 663,16 €	6 663,16 €	16 663,16 €	
041	Opérations patrimoniales	243 440,48 €	194 532,48 €	- €	
13	Subvention d'investissement	35 000,00 €	- €	35 000,00 €	35 000,00 €
16	Remboursements d'emprunts	165 000,49 €	165 000,49 €	165 662,76 €	
20	Immobilisations incorporelles	233 839,68 €	141 422,16 €	118 954,87 €	12 612,92 €
204	Subventions d'équipement	1 048 123,85 €	278 089,52 €	856 398,30 €	360 908,30 €
21	Immobilisations corporelles	1 152 171,05 €	337 063,56 €	943 227,13 €	482 318,04 €
23	Immobilisations en cours	5 190 244,74 €	2 723 311,97 €	4 648 323,85 €	742 571,44 €
Total DEPENSES		8 074 483,45 €	3 846 083,34 €	7 125 706,64 €	1 633 410,70 €

		2025		2026	
SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES PAR CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé	Primitif	Dont RAR
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	1 201 503,72 €	1 201 503,72 €		- €
021	Virement de la section de fonctionnement	1 176 516,88 €	- €	- €	
040	Opérations d'ordre entre sections	747 832,66 €	544 379,82 €	620 000,00 €	
041	Opérations patrimoniales	243 440,48 €	194 532,48 €		
10	Dotations, fonds divers et réserves	954 848,19 €	896 271,55 €	1 175 303,93 €	
	dont 1068	354 848,19 €	354 848,19 €	1 115 601,50 €	
	dont FCTVA	600 000,00 €	541 423,36 €	59 702,43 €	
13	Subventions d'investissement	3 250 341,52 €	667 919,20 €	3 987 598,38 €	859 285,77 €
16	Emprunts et dettes assimilées	500 000,00 €	- €	1 222 804,33 €	
204	Subventions d'équipement versées	- €	- €		
23	Immobilisations en cours		- €		
27	Autres immobilisations financières			120 000,00 €	
Total RECETTES		8 074 483,45 €	3 504 606,77 €	7 125 706,64 €	859 285,77 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'élève à **11 010 004,68 €**.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le chapitre 011 « Charges à caractère général » est budgétisé à hauteur de **2 489 986,27 €**, soit une **hausse de 187 836,23 €**.

Cette évolution s'explique principalement par les postes suivants :

- + **50 417 €** pour l'entretien des bâtiments, dépenses ouvrant droit à récupération du FCTVA ;
- + **45 589 €** pour l'école de musique, en lien avec la reprise des concerts et manifestations (Choreia, Crazy Monday, Porte Avion, etc.) ;
- + **32 500 €** au titre des contrats de maintenance, en raison d'un effet prix ;
- + **22 044 €** au titre de la compétence GEMAPI, comprenant notamment les diagnostics de vulnérabilité (7 k€) et des travaux sur terrains (+ 10 k€, embâcles, etc.) ;
- + **21 200 €** sur les dépenses d'assurances, consécutivement aux renouvellements des contrats ;
- + **19 000 €** sur la politique de l'habitat, correspondant aux animations menées dans le cadre de l'OPAH-RU ;
- + **16 450 €** sur les dépenses culturelles, dont **15 000 €** au titre du Contrat Territorial de Développement Culturel (CTDC), projet d'éducation artistique et culturelle ;
- + **15 000 €** pour la préparation du pacte fiscal du prochain mandat ;
- + **10 200 €** pour l'entretien des voies cyclables, incluant **6 000 €** de réparations de fissures sur la voie du tram
- + **6 700 €** pour l'alimentation à la cuisine centrale ;
- + **5 600 €** pour le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP), inauguré en 2025, correspondant au premier budget de fonctionnement du service.

- – 55 791 € sur la dépense d'électricité, principalement sur la médiathèque, à la suite de la rénovation thermique complète du bâtiment.

Il est à noter que ce chapitre est toutefois **en diminution de 153 k€ par rapport au budget primitif voté en 2025 grâce à des recherches d'économie dans tous les services.**

Le chapitre 012 « *Frais de personnel* » est un chapitre important du budget communautaire. **5 295 117,18 €** sont inscrits à ce chapitre.

Il est en hausse de **249 517 €** par rapport au réalisé 2025 et se décompose comme suit :

- Hausse de la cotisation patronale de la CNRACL soit +3% pour l'année / + 70 000 €
- Remplacement des agents en absence prolongée pour maladie / + 66 700 €
- Prise en compte du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) / + 15 000 €
- Revalorisation du SMIC à compter du 1^{er} janvier 2026 venant impacter 30 agents de la CCPH / + 9 600 €
- Revalorisation de la cotisation additionnelle du CDG 70 soit + 0,15% pour l'année 2026 / + 5 000 €
- Enveloppe consacrée aux imprévus dont versement possible allocations chômage / + 83 217 €

À noter enfin que **25 000 €** de frais de formation et de déplacements (BAFA, BPJEPS) sont inscrits au chapitre 011 comme chaque année.

Aucun recrutement n'est programmé cette année mais une enveloppe de 1,6% de la masse salariale soit 83 217€ est prévu pour faire face aux aléas de la gestion du personnel et aux besoins des ressources humaines.

Il est rappelé que le nouveau contrat d'assurance statutaire, entré en vigueur au 1er janvier 2025, couvre exclusivement les accidents du travail, les maladies professionnelles et le capital décès. Le reste est auto assuré sur le budget de la collectivité.

Le **chapitre 014 « Atténuation de produits »** d'un montant de **689 276,69 €** se détaille entre :

- **337 244 €** au titre du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) ;
- **178 353 €** pour les attributions de compensation versées aux communes ;
- **211 679 €** provisionnés dans l'hypothèse d'une restitution de la TASCOM perçue à titre exceptionnel en 2025, l'opérateur concerné pouvant encore contester le redressement devant le juge ;
- Le solde concerne les fractions compensatoires liées à la CVAE ainsi qu'aux taxes foncières et d'habitation

Au **023 « Virement à la section d'investissement »**, **il n'y aura pas d'inscription permettant** d'alimenter la section d'investissement (en 2025 ce sont 1,17 M€ qui avaient été inscrits sur ce chapitre) en raison principalement d'une baisse du résultat de fonctionnement.

Le **chapitre 042 « Opérations d'ordre entre sections »**, intègre **620 000 €** correspond aux amortissements de l'exercice. Ce montant est en hausse de 75 k€ par rapport au réalisé 2025, mais est en baisse par rapport au montant budgété en 2025. Depuis 2024, une marge de précaution est systématiquement intégrée afin de tenir compte du passage aux amortissements au prorata temporis et des amortissements générés par les investissements mandatés en cours d'année

Le **chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »** s'élève à **1 515 774,75 €**. Il est en légère baisse de 60 583 € par rapport à 2025. Cette baisse concerne d'une part la subvention versée par le budget principal au CAPC, elle était de 69K€ en 2025 et devrait être de 28 K€ en 2026. Cette baisse concerne aussi les subventions versées puisqu'en 2025 une subvention exceptionnelle de 30 K€ avait été versée aux jardins du Mont Vaudois. Ce chapitre comporte aussi la contribution au SDIS à hauteur de **423 053,06 € soit une hausse de 14K€**. Les fonds de concours sont inscrits pour

674 000 € dont celui affecté à la Ville d'Héricourt au titre du PFFS pour 297 897 € (*Annexe FPIC*). A ce chapitre sont aussi budgétées les indemnités d'élus, les subventions et cotisations à verser aux associations, au Pôle Métropolitain, ou au Pôle Energie.

Le **chapitre 66 « Charges financières »** reprend le montant des intérêts de nos emprunts pour 19 649,79 €. Bien que demeurant modéré, ce poste est en hausse en raison de la souscription, en 2025, d'un nouvel emprunt relais subvention.

Au **chapitre 67 « Charges spécifiques »** sont prévus 200 € pour des annulations de factures sur exercice antérieur.

Au **chapitre 68 « Dotations aux provisions »** une provision pour litiges de 342 000 € est ajoutée. Dès l'ouverture d'un contentieux en première instance une provision doit obligatoirement être constituée à hauteur du montant estimé, par la CCPH, de la charge qui pourrait en résulter. A ce jour 3 contentieux sont ouverts.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement proviennent majoritairement des chapitres 73 et 74.

Le « *Résultat de fonctionnement reporté* » du **chapitre 002** s'élève à 959 313,33 € soit une baisse de 967 722,24 € par rapport à 2025, une partie de l'excédent 2025 ayant été affectée en recettes d'investissement afin de couvrir le déficit de la section d'investissement

Le **chapitre 013 « Atténuations de charges »** budgété à hauteur de 500 € concerne les remboursements sur rémunérations.

Le **chapitre 042 « opérations d'ordre entre sections »** s'élève à 16 663,16 € et concerne les amortissements des subventions d'investissement. Ces amortissements étant désormais calculés au prorata temporis, une marge est également intégrée afin de tenir compte des investissements de l'exercice.

Avec un montant de **1 266 655,42 €** au **chapitre 70 « Produits des services, du domaine et ventes diverses »**, on mesure la hauteur des services à la population facturés en régie (périscolaire, école de musique, crèche, etc...). Il est globalement stable par rapport à 2025 puisqu'il affiche une légère baisse de 5 416 €. Seuls 75 000 € concernent des mises à disposition de personnel aux budgets annexes, et 127 720 € correspondent à la participation des 4 communes et désormais des deux syndicats adhérents au service commun.

Le **chapitre 73 « Impôts et taxes »** s'élève à **3 834 701,05 €** et comprend les recettes fiscales détaillées précédemment.

Le **chapitre 731 « Fiscalité locale »** s'élève à **2 469 227 €**, les recettes sont également détaillées précédemment. Les 2 grandes variations de ce chapitre sont la baisse de la TASCOM par rapport au réalisé 2025 puisque ce versement était lié à une recette exceptionnelle ainsi et la hausse de 1 point sur le foncier bâti, la seconde ne remplaçant pas la première en volume.

Le **chapitre 74 « Dotations, subventions et participations »** se fixe à **2 446 401,98 €** et se compose essentiellement de dotations et des aides de la CAF.

- Dotation d'intercommunalité inscrite à **803 896 €** est en hausse de 42 880 € par rapport à 2025.
- Dotation de compensation réduite à **239 127 €** en baisse de 8 734 € soit un peu moins que les 5% de baisse annoncés sur l'écrêtement CPS.
- Allocations compensatrices inscrites à **287 445 €** en baisse d'environ 14% en raison de la baisse de compensation des locaux industriels prévues dans la Loi de Finances pour 2026 soit une baisse de 47 624 €.
- CAF : **956 679 €**, montrant le haut niveau de services à la population et le soutien important de la CAF
- Compensation au titre du recentrage de la THRS pour **21 547 €**, cette compensation est apparue en 2025, elle intervient en compensation d'une baisse de la THRS opérée par l'Etat afin de « recentrer » cette taxe sur les résidences d'habitation ; en 2025 les recettes de THRS de la CCPH ont baissé de 40 K€, cette compensation ne couvrirait donc pas la perte constatée en 2025.
- Aides dans le cadre de l'OPAH : **33 187 €**
- FSE : **23 968 €** pour le Fond social européen en soutien de notre PLIE.

- Commerce : **20 000 €** d'aide au poste de manager de commerce.
- FDTP : **0 €** suite à la perte d'éligibilité de la CCPH en 2025.
- Subvention harmonie : **16 260 €** en baisse en raison d'une restriction budgétaire du département qui perdure depuis 2025.
- Participations GEMAPI : **15 786 €** de participation notamment sur les diagnostics de vulnérabilité.
- Equipements sportifs : **15 600 €** d'aide demandée au département
- Médiathèque : **4 306 €** pour la DGD de la médiathèque
- Divers : **8 600 €**

Au **chapitre 75 « Autres produits de gestion courante »** **16 542,74 €** sont inscrits au titre de loyers à percevoir à la maison de la formation.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'élève à **7 125 706,64 €** dont **1 633 410,70 €** de restes à réaliser en dépenses (soit 1,6 M€ de moins qu'en 2025) et **859 285,77 €** de restes à réaliser en recettes (soit 761 K€ de moins qu'en 2025). Les opérations sont détaillées dans le programme d'investissement.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Au **chapitre 001 « solde d'exécution d'investissement reporté »** figure le déficit d'investissement cumulé 2025 qui est de **341 476,57 €**, jusqu'à présent nous n'inscrivions que des excédents cumulés, ceci est la conséquence des investissements conséquents opérés en 2025 mais il est à relativiser en raison du faible niveau d'emprunt engagé.

Au **chapitre 040 « opérations d'ordre entre section »** on retrouve le pendant du chapitre 042 qui est en recette de fonctionnement soit **16 663,16 €**, il correspond à l'amortissement des subventions d'investissement perçues.

Au **chapitre 13 « subventions d'investissement »** **35 000 €** sont inscrits, ils correspondent à un remboursement de subvention prévu en report et ayant trait au projet de la coulée verte dont les travaux n'ont pas pu être engagés dans les délais de la subvention régionale.

Au chapitre 16 « *Emprunts et dettes assimilées* », le remboursement du capital de nos emprunts est prévu pour **165 662,76 €**.

Le chapitre 20 « *Immobilisations corporelles* » est provisionné à hauteur de **118 954,87 €** comme indiqué dans le PPI.

Au chapitre 204 « *Subventions d'équipement versées* » **856 398,30 €** sont inscrits et concernent pour 126 625 € les fonds de concours versés aux communes, 151 885,30 € versés au titre de la participation de la CCPH aux tuileries, 50 000 € versés à action 70, à Purple et à Laser Evolution et 38 232 € à Handy Up pour l'aide à l'immobilier d'entreprise, 170 400 € au titre de l'aide aux bailleurs dans le cadre de projets de construction, 100 000 € de subventions versées dans le cadre des travaux menés par le département sur la RN19, 25 000 € pour les aides aux façades à destination des particuliers, 27 100 € pour les subventions aux usagers dans le cadre des projets de rénovation de l'habitat, et 60 000 € de subventions versées à la Ville d'Héricourt pour le projet de piste cyclable Héricourt-Montbéliard.

Les « *Immobilisations corporelles* » du chapitre 21 s'élèvent à **943 227,13 €** et les « *Immobilisations en cours* » du chapitre 23 se fixent à **4 648 323,85 €**. Ces 2 chapitres concernent les travaux et honoraires divers affectés aux différentes opérations comme indiqué dans le PPI.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Au chapitre 001 « *Solde d'exécution de la section d'investissement reporté* » n'affiche plus de report d'excédent.

Au chapitre 021 « *Virement de la section de fonctionnement* », ne comporte donc pas d'inscriptions (il est le pendant du chapitre 023).

Au chapitre 040 « *Opérations d'ordre entre sections* » **620 000 €** d'amortissements sont budgétés comme en dépense de fonctionnement.

Le chapitre 10 « **Dotations, fonds divers et réserves** » s'établit à **1 175 303,93 €**. Il se compose de l'abondement par le résultat antérieur (compte 1068) pour 1 115 601,50 €, ainsi que du FCTVA, dont le montant s'élève cette année à **59 702,43 €**, correspondant au solde de l'exercice 2025.

Ce niveau de FCTVA s'explique par le décalage d'un an du versement, introduit par la Loi de Finances pour 2026. Cette mesure, décidée par l'État dans un objectif de réduction de ses dépenses sur l'exercice 2026, aura pour conséquence de peser significativement sur la trésorerie de la CCPH et de contraindre ses capacités d'investissement sur l'année.

À titre de comparaison, 541 k€ avaient été perçus en 2025 au titre du FCTVA.

Dès lors, afin d'assurer le financement des opérations programmées en 2026, la CCPH pourrait être amenée à recourir à un emprunt supplémentaire afin de compenser cette perte de recettes.

Les « *subventions d'investissement* » du chapitre 13 s'élèvent à 3 987 598,38 € réparties entre les différents partenaires que sont principalement l'État, le Département, la Région et le FEDER.

Au chapitre 16 « *Emprunts et dettes assimilées* » 1 222 804,33 € sont inscrits, un emprunt d'équilibre est prévu pour 722 804 € et devra être sollicité auprès des banques ; il s'ajoute aux 500 000 € de versement du nouvel emprunt relais subventions contracté à un taux très compétitif de 2,69% auprès de la caisse d'Épargne.

PARTIE 4 : PRESENTATION DU BUDGET PAR SERVICES ET COMPETENCES

4-1 ZOOM PAR COMPETENCES

FRAIS COMMUNS – SERVICE 01

Dépenses de fonctionnement :

- Masse salariale : 960 700 €
- Charges communes : 215 803 € dont
 - ✓ Subvention d'équilibre au CAPC : 28 743 €
 - ✓ Etude Pacte Fiscal : 15 000 €
 - ✓ Charges financières : 19 650 €
 - ✓ Formations et déplacements : 25 000 €
 - ✓ Maintenance : 24 700 €
 - ✓ Charges bâtiments et fluides : 12 964 €
 - ✓ Frais de gestion administrative : 60 965 €
 - ✓ Cotisations sur indemnités élus : 23 700 €
 - ✓ COS : 5 080 €
- Contingent incendie : 423 053 €
- Reversement FNGIR : 337 244 €
- Attributions de compensation : 178 353 €
- Remboursement trop perçu TASCOM : 211 679 €
- Enveloppe indemnitaire élus : 130 000 €

Recettes de fonctionnement :

- Attribution de compensation : 787 429 €
- Facturation du service commun : 97 620 €

- Facturation aux budgets annexes : 17 700 €

- Remboursement balayeuse Ville d'Héricourt : 12 023 €
- Remboursement SDIS Etobon- Belverne : 6 828 €



OPERATION 33 : NOUVEAU SIEGE COMMUNAUTAIRE

Dépenses : 4 000 000 €

Recettes : 2 383 000 €

- ✓ Etat et Fonds vert : 1 080 000 €
- ✓ FEDER : 553 000 €
- ✓ Département 70 : 553 000 €

Fonctionnement

	<i>BP 2025</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>BP 2026</i>
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	115 273,46 €	89 620,15 €	131 929,46 €
012 -CHARGES DE PERSONNEL	750 000,00 €	825 135,59 €	960 733,18 €
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	542 224,74 €	516 584,49 €	727 276,69 €
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 176 516,88 €	0,00 €	0,00 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	295 173,00 €	64 615,93 €	64 186,53 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	675 611,44 €	673 072,93 €	617 276,75 €
66 - CHARGES FINANCIERES	10 909,08 €	13 005,83 €	19 649,79 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
68 - DOTATIONS AUX AMORT. ET PROVISIONS	0,00 €	0,00 €	342 000,00 €
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 927 035,57 €	1 927 035,57 €	959 313,33 €
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00 €	8 049,14 €	0,00 €
042- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
70 - PRODUITS DES SERVICES	150 523,00 €	132 079,52 €	127 343,38 €
73 - IMPOTS ET TAXES	3 822 109,03 €	3 829 981,05 €	3 834 701,05 €
731 - FISCALITE LOCALE	2 181 092,00 €	2 426 856,00 €	2 399 227,00 €
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 413 929,00 €	1 365 787,54 €	1 352 015,00 €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	5 846,68 €	1,35 €	6 828,83 €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €	251,73 €	0,00 €

Investissement

	<i>BP 2025</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>BP 2026</i>
001- SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVEST. REPORTE	0,00 €	0,00 €	341 476,57 €
020- DEPENSES IMPREVUES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	165 000,49 €	165 000,49 €	165 662,76 €
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	30 971,16 €	30 971,16 €	0,00 €
204- SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	0,00 €	35 350,00 €	101 000,00 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	36 037,64 €	35 891,29 €	0,00 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	1 200 000,00 €	40 936,66 €	4 000 000,00 €
001 - SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPO	1 201 503,72 €	1 201 503,72 €	0,00 €
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 176 516,88 €	0,00 €	0,00 €
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	295 173,08 €	64 615,93 €	64 186,53 €
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	954 848,19 €	14 682,98 €	1 115 601,50 €
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	200 000,00 €	0,00 €	2 383 000,00 €
16 - EMPRUNTS ET DETTDS ASSIMILEES	500 000,00 €	0,00 €	1 222 804,13 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00 €	0,00 €	0,00 €

TRANSPORT – SERVICE 020

Toutes les écritures relatives à HERIVA (Transport scolaires, et Transport à la demande) figurent au budget annexe Transport.

Le budget principal comprend encore les transports relatifs aux périscolaires (service 079), le transport pour le bassin d'apprentissage (service 140), le plan vélo (service 27) dont les écritures sont affectées dans les services dédiés.



DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – SERVICE 021

Dépenses de fonctionnement :

- ✓ Masse salariale : 146 795 €
- ✓ Cotisations Pôle Métropolitain : 43 100 €

Recettes de fonctionnement :

- ✓ Facturation salaire au budget Transport : 53 000 €

Fonctionnement

	<i>BP 2025</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>BP 2026</i>
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	500,00 €	441,90 €	850,00 €
012 -CHARGES DE PERSONNEL	144 000,00 €	145 564,24 €	146 795,00 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	56 614,41 €	56 614,41 €	55 614,28 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	43 400,00 €	43 296,72 €	43 990,00 €
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00 €	2 030,58 €	0,00 €
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	53 000,00 €	53 000,00 €	53 000,00 €

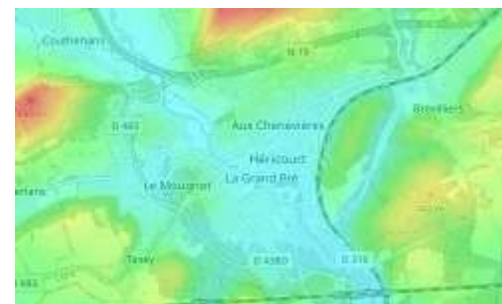
Investissement

	<i>BP 2025</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>BP 2026</i>
20- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	56 614,51 €	56 614,51 €	55 614,28 €
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €

SIG – SERVICE 022

Dépenses de fonctionnement :

- ✓ Solde honoraires orthophoto : 2 000 €
- ✓ Renouvellement des données littérales auprès du CD 70 : 350 €



Fonctionnement :

	<i>BP 2025</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>BP 2026</i>
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 350,00 €	2 163,48 €	2 350,00 €
012 -CHARGES DE PERSONNEL	0,00 €	0,00 €	0,00 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Investissement :

	<i>BP 2025</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>BP 2026</i>
20- - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00 €	0,00 €	0,00 €
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €

FONDS DE CONCOURS – SERVICE 023

Dépenses de fonctionnement :

- ✓ Fonds de concours Pacte fiscal: 673 897 €

Dépenses d'investissement :

- ✓ Fonds de concours intercommunaux : 106 690 €
- ✓ AED – fonds de concours aux communes : 20 000 €



Fonctionnement

	<i>BP 2025</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>BP 2026</i>
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	34 660,77 €	35 649,15 €	47 066,04 €
65 -AUTRES CHARGES DE GESTIONS COURANTES	376 000,00 €	673 897,00 €	674 000,00 €

Investissement

	<i>BP 2025</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>BP 2026</i>
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	274 276,00 €	119 074,92 €	126 690,00 €
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	34 660,77 €	35 649,15 €	47 066,04 €

SCHEMA LOCAL DES VOIES CYCLABLES – SERVICE 027

Dépenses de fonctionnement :

- ✓ Réparation de fissures : 6 000 €
- ✓ Entretien des espaces verts : 3 000 €
- ✓ Frais d'affranchissement et de publications : 1 200 €

OPERATION 29 : COULEE VERTE

- ✓ Dépenses : 257 360 €
- ✓ Recettes : 100 000 €

OPERATION 32 : VOIE DU TRAM

- ✓ Dépenses : 66 390 €

OPERATION 36 : PISTE CYCLABLE HERICOURT – MONTBELIARD / PASSERELLE

- ✓ Dépenses : 60 000 € fonds de concours à la ville d'Héricourt
- ✓ Recettes : 168 800 € FEDER + 65 379 € Ville Héricourt



Fonctionnement

	<i>BP 2025</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>BP 2026</i>
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	65 300,00 €	0,00 €	10 200,00 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	26 707,60 €	26 707,60 €	26 707,60 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 663,16 €	6 663,16 €	6 663,16 €

Investissement

	<i>BP 2025</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>BP 2026</i>
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT	6 663,16 €	6 663,16 €	6 663,16 €
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	50 000,00 €	0,00 €	60 000,00 €
21- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	129 800,00 €	0,00 €	40 000,00 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	108 780,00 €	0,00 €	248 750,00 €
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	35 000,00 €
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	26 707,60 €	26 707,60 €	26 707,60 €
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00 €	2 440,92 €	0,00 €
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	459 200,00 €	0,00 €	334 179,36 €

ENERGIES RENOUVELABLES – SERVICE 031

Dépenses de fonctionnement :

- ✓ Subvention au Pôle Energie : 9 000 €

Dépenses d'investissement :

- ✓ Evaluation Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), études environnementale stratégique : 10 145 €



Fonctionnement

	<i>BP 2025</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>BP 2026</i>
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	249,99 €	0,00 €	300,00 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	9 000,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 008,00 €	1 945,13 €	4 416,92 €
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Investissement

	<i>BP 2025</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>BP 2026</i>
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	20 928,00 €	15 255,60 €	10 145,40 €
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 008,00 €	1 945,13 €	4 416,92 €

SCOT – PLUI – SERVICE 024

Dépenses de fonctionnement :

- ✓ Frais pour modification des PLU : 4 000 €

Dépenses d'investissement :

- ✓ Elaboration du PLUi valant SCoT : 50 000 €
- ✓ Reprise de OAP pour mise en cohérence avec PADD : 5 880 €



Fonctionnement

	<i>BP 2025</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>BP 2026</i>
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 000,00 €	4 032,00 €	4 000,00 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	24 745,00 €	25 693,00 €	27 020,20 €
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	0,00 €	12 000,00 €	0,00 €

Investissement

	<i>BP 2025</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>BP 2026</i>
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	50 000,00 €	11 376,00 €	55 880,00 €
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	24 745,00 €	25 693,00 €	27 020,20 €
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €

HABITAT – SERVICE 030

Dépenses de fonctionnement :

- ✓ Honoraires SOLIHA animation OPAH-RU : 53 100 €
- ✓ Honoraires SOLIHA animation PACT 2 : 7 320 €
- ✓ Frais communication : 600 €
- ✓ Subvention ADIL : 100 €

Recettes de fonctionnement :

- ✓ Subvention OPAH-RU : 11 062 € (Département 70)
- 22 125 € (ANAH)



Dépenses d'investissement :

- ✓ Programmes locatifs sur Héricourt Brevilliers et Champey aide aux bailleurs : 170 400 €
- ✓ Subvention habiter mieux (aide aux façades) : 25 000 €
- ✓ Subventions OPAH-RU : 27 100 €

Fonctionnement

	<i>BP 2025</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>BP 2026</i>
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	83 770,00 €	41 879,40 €	61 020,00 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	35 973,17 €	35 973,17 €	23 969,63 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	100,00 €	100,00 €	100,00 €
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	70 015,24 €	5 109,00 €	33 187,50 €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00 €	21 000,00 €	0,00 €

Investissement

	<i>BP 2025</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>BP 2026</i>
204 - SUBVENTIONS d'EQUIPEMENT VERSEES	188 800,00 €	8 796,41 €	222 500,00 €
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	35 973,17 €	35 973,17 €	23 969,63 €

SYSTEMES D'INFORMATION – SERVICE 025

Dépenses de fonctionnement :

- ✓ Masse salariale : 67 000 €
- ✓ Cotisation annuelle Haute Saône Numérique : 26 000 €
- ✓ Logiciels des services : 45 000 €
- ✓ Adhésion RESAH (mutualisation des achats) : 3 240 €



Dépenses d'investissement :

- ✓ GFU : 67 400 €
- ✓ Renouvellement PC : 10 000 €
- ✓ Bornes WIFI : 15 000 €
- ✓ Changement pare-feu : 20 000 €
- ✓ Téléphones IP : 800 €
- ✓ Mémoires serveurs : 3 000 €

Fonctionnement

	<i>BP 2025</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>BP 2026</i>
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	11 500,00 €	7 076,52 €	22 190,00 €
012 -CHARGES DE PERSONNEL	70 000,00 €	39 393,69 €	67 000,00 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 842,00 €	2 062,45 €	7 838,17 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	55 650,00 €	28 422,63 €	53 280,00 €

Investissement

	<i>BP 2025</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>BP 2026</i>
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	152 850,00 €	31 740,57 €	117 367,32 €
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 842,00 €	1 842,00 €	7 838,17 €
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00 €	0,00 €	4 255,85 €

GEMAPI – SERVICE 043

Dépenses de fonctionnement :

- ✓ Diagnostic de vulnérabilité : 7 200 €
- ✓ Travaux : 31 900 €
- ✓ Essouavres : 3 300 €
- ✓ Cotisation Ingénierie 70 : 1 250 €
- ✓ Adhésion SVO (syndicat Mixte Vallée Ognon) : 8 218 €
- ✓ Adhésion EPTB (Etablissement Public Territorial Bassin Saône Doubs):
6 140 €
- ✓ Elaboration PTGE Allan (Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau) :
2 000 €

Recettes de fonctionnement :

- ✓ Taxe GEMAPI : 70 000 €
- ✓ Fonds Barnier : 3 600 €
- ✓ Participations Communes : 12 186 €

Dépenses d'investissement :

- ✓ Etudes Marais Saulnot : 44 969 €
- ✓ Etudes Bassin Lizaine : 2 561 €
- ✓ Mise en place Totems : 15 000 €

Recettes d'investissement :

- ✓ Subvention pour Bassin Lizaine : 49 500 €
- ✓ Subvention Totems : 12 000 €



Fonctionnement

	<i>BP 2025</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>BP 2026</i>
011 -CHARGES A CARACTERE GENERAL	23 650,00 €	21 605,32 €	43 650,00 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00 €	9 002,72 €	16 763,88 €
012 -CHARGES DE PERSONNEL	18 500,00 €	5 097,80 €	18 100,00 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	21 550,00 €	24 281,85 €	16 378,00 €
73 - IMPOTS ET TAXES	60 000,00 €	60 020,00 €	70 000,00 €
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	8 000,00 €	5 721,10 €	15 786,00 €

Investissement

	<i>BP 2025</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>BP 2026</i>
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	123 940,52 €	83 819,40 €	49 029,47 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	132 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00 €	9 002,72 €	16 763,88 €
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	120 000,00 €	0,00 €	61 500,00 €

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - SERVICE 0631

Dépenses de fonctionnement :

- ✓ Cotisation ADNFC : 30 000 €
- ✓ Cotisation IHS : 12 868 €
- ✓ Cotisation BGE : 150 €
- ✓ Maintenance fiscalis : 4 000 €
- ✓ Frais divers : 1 020 €
- ✓ AER (Etude portrait de territoire) : 2 000 €
- ✓ Goodies : 1 000 €
- ✓ Petits déjeuners entreprises : 1 000 €

Dépenses d'investissement :

- ✓ Subvention aide à l'immobilier d'entreprise : 188 323 €

Recettes d'investissement :

- ✓ Remboursement de l'avance versée à la SOCAD : 120 000 €

OPERATION 22 : VILLAGE D'ENTREPRISES (TUILERIE)

Dépenses : 206 992 € dont 151 885 € de participation à Action 70

Recettes : 25 609 € dont 12 K€ de la Région et le reste concerne une refacturation de charges à Action 70.

OPERATION 38 : PDE LUZE :

Dépenses : 96 414 € (terrains)



Fonctionnement

	<i>BP 2025</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>BP 2026</i>
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	66 915,00 €	70 226,30 €	48 038,80 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	127 728,41 €	129 317,44 €	101 717,91 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	150,00 €	4 041,84 €	4 000,00 €
78 - REPRISE SUR PROVISION	0,00 €	0,00 €	303 110,52 €

Investissement

	<i>BP 2025</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>BP 2026</i>
041- OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00 €	171 726,79 €	0,00 €
204- SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	498 045,00 €	81 868,19 €	340 208,30 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	201 294,50 €	60 840,12 €	145 676,43 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00 €	0,00 €	5 844,00 €
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	127 728,41 €	129 317,44 €	101 717,91 €
041- OPERATIONS PATRIMONIALES		171 726,79 €	
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00 €	1 706,99 €	8 319,80 €
13- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	83 774,17 €	58 165,09 €	25 609,08 €
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00 €	0,00 €	120 000,00 €

COMMERCE ET ARTISANAT – SERVICE 062

Dépenses de fonctionnement :

- ✓ Masse salariale : 46 000 €
- ✓ Subventions Aide aux loyers : 1 240 €
- ✓ Subvention APACH : 1 500 €
- ✓ Frais administratifs : 160 €



Recettes de fonctionnement :

- ✓ Aide au poste de manager de commerce : 20 000 €

Fonctionnement

	<i>BP 2025</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>BP 2026</i>
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	360,00 €	164,80 €	160,00 €
012 -CHARGES DE PERSONNEL	45 000,00 €	44 345,74 €	46 000,00 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	15 096,07 €	15 096,07 €	1 766,04 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	15 390,00 €	3 505,00 €	3 025,00 €
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €

Investissement

	<i>BP 2025</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>BP 2026</i>
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	15 096,07 €	15 096,07 €	1 766,04 €

SCHEMA DIRECTEUR TOURISME – SERVICE 040

Dépenses de fonctionnement :

- ✓ Plan d'action ceinture fortifiée : 2 790 €
- ✓ Plan d'action Vosges du Sud : 1 853 €
- ✓ Participation Comité Régional du Tourisme : 369 €
- ✓ Subventions aux associations : 3 100 € dont
 - Les Amis du Fort du Mont Vaudois : 1 750 €
 - Histoire et Patrimoine d'Héricourt : 1 350 €
- ✓ Bourse aux documents et divers : 225 €



Dépenses d'investissement :

- ✓ Fonds de concours restauration du Fort du Mont Vaudois tranche 14 : 5 000 €
- ✓ Subventions hébergements touristiques : 1 000 €

Fonctionnement

	<i>BP 2025</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>BP 2026</i>
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 302,00 €	3 061,40 €	5 237,00 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	5 631,08 €	5 924,78 €	5 326,45 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 100,00 €	3 100,00 €	3 100,00 €

Investissement

	<i>BP 2025</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>BP 2026</i>
204 - SUBVENTIONS d'EQUIPEMENT VERSEES	14 000,00 €	8 000,00 €	6 000,00 €
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	5 631,08 €	5 924,78 €	5 326,45 €

RANDONNEE – SERVICE 042

Dépenses de fonctionnement :

- ✓ Travaux d'entretien des sentiers ERIGE : 2 936 €
- ✓ Subvention la marche buissonnière : 250 €
- ✓ Convention club de randonnée (au km) : 4 368 €
- ✓ Frais de balisage : 1 198 €



Fonctionnement

	<i>BP 2025</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>BP 2026</i>
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 878,77 €	9 384,64 €	8 502,00 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	250,00 €	250,00 €	250,00 €
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	50,00 €	50,00 €	0,00 €
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	0,00 €	1 392,00 €	0,00 €

Investissement

	<i>BP 2025</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>BP 2026</i>
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €

SERVICE COMMUN AUTORISATION DROIT DES SOLS – SERVICE 026

Dépenses de fonctionnement :

- ✓ Facturation des salaires et des frais administratifs par la ville d'Héricourt : 108 000 €
- ✓ Frais de logiciels 16 060 € dont GEOSOFT 660 €

Recettes de fonctionnement :

- ✓ Refacturation à Clairegoutte : 1 240 €
- ✓ Refacturation du logiciel GEOSOFT : 660 €



Fonctionnement

	<i>BP 2025</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>BP 2026</i>
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	20 400,00 €	22 152,65 €	22 060,00 €
012 -CHARGES DE PERSONNEL	92 800,00 €	113 967,73 €	102 000,00 €
042 - OPERATIONS D'ODRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	835,20 €	835,20 €	0,00 €
70 - PRODUITS DES SERVICES	1 230,00 €	1 237,78 €	1 900,00 €

Investissement

	<i>BP 2025</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>BP 2026</i>
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	835,20 €	835,20 €	0,00 €
13- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €

EQUIPEMENT SPORTIF – SERVICE 05

CSIAG – GYMNASSE CHAMP DE FOIRE – SIB – STABILISE – PLATEAU SPORTIF

Dépenses de fonctionnement :

- ✓ Masse salariale : 111 300 €
- ✓ Charges d'exploitation :
 - Energie – électricité : 85 000 €
 - Maintenance : 22 000 €
 - Entretien bâtiments : 21 832 €
 - Petits équipements (cercles de basket, cordes etc) : 15 280 €
 - Assurance : 11 322 €
 - Entretien et nettoyage du Synthétique : 7 000 €
 - Frais de gestion : 3 500 € (télécommunication etc.)
 - Eau et Assainissement : 3 000 €
- ✓ Subventions aux associations :
 - Classe foot du collège Pierre et Marie Curie : 4 100 €
 - SGH Basket pour classe basket, stages, et U15 Filles : 3 750 €



- La Vaudoise Gymnastique : 500 €

Recettes de fonctionnement :

- Remboursement Ville d'Héricourt Gardiennage : 28 600 €
- Subvention du département : 15 600 €

Dépenses d'investissement :

- Eclairage du CSIAG : 25 000 €
- Travaux CIAG, Champ de foire et SIB : 77 940 €

Recettes d'investissement :

- Subvention CD70 : 18 700 €
- DETR : 22 366 €



Fonctionnement

	<i>BP 2025</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>BP 2026</i>
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	142 066,26 €	164 809,16 €	168 934,00 €
012 -CHARGES DE PERSONNEL	105 000,00 €	109 535,23 €	111 300,00 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	28 498,27 €	33 642,77 €	35 377,79 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	9 050,00 €	8 965,00 €	9 050,00 €
70 - PRODUITS DES SERVICES	27 000,00 €	28 589,34 €	28 600,00 €
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	0,00 €	4 679,07 €	16 096,42 €

Investissement

	<i>BP 2025</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>BP 2026</i>
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	25 000,00 €	25 000,00 €	0,00 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	105 150,00 €	28 607,39 €	102 940,80 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	28 498,27 €	33 642,77 €	35 377,79 €
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00 €	2 644,99 €	2 114,24 €
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	48 700,00 €	0,00 €	41 066,29 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00 €	0,00 €	0,00 €

BASSIN D'APPRENTISSAGE – SERVICE 140

Dépenses de fonctionnement :

- ✓ Masse salariale : 152 000 €
- ✓ Fonctionnement des bassins : 187 320 € dont
 - Energie – chauffage : 97 000 €
 - Transport écoles : 20 000 €
 - Intervention bâtiment : 17 320 €
 - Maintenance : 15 000 €
 - Reversement ville pour transport : 10 000 €
 - Eau : 9 000 €



- Fourniture d'entretien : 6 580 €
- Location bouteilles oxygène : 4 000 €
- Analyse d'eau : 3 150 €
- Analyse d'air : 3 800 €
- Assurances : 1 470 €

Dépenses d'investissement :

- ✓ Module communiquant pour alarme : 1 500 €
- ✓ Achat matériel d'apprentissage et photomètre : 5 000 €

<u>Fonctionnement</u>	<i>BP 2025</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>BP 2026</i>
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	<i>183 875,47 €</i>	<i>166 178,94 €</i>	<i>187 320,34 €</i>
012 -CHARGES DE PERSONNEL	<i>157 000,00 €</i>	<i>142 801,75 €</i>	<i>152 000,00 €</i>
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	<i>294,00 €</i>	<i>294,00 €</i>	<i>0,00 €</i>
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	<i>900,00 €</i>	<i>760,00 €</i>	<i>760,00 €</i>
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	<i>2 000,00 €</i>	<i>6 652,74 €</i>	<i>0,00 €</i>
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	<i>0,00 €</i>	<i>2 744,73 €</i>	<i>0,00 €</i>

Investissement

	<i>BP 2025</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>BP 2026</i>
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	<i>8 000,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	<i>3 500,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>6 500,00 €</i>
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	<i>294,00 €</i>	<i>294,00 €</i>	<i>0,00 €</i>

MEDIATHEQUE – SERVICE 101

Dépenses de fonctionnement :

- ✓ Masse salariale : 389 300 €
- ✓ Charges de fonctionnement : 121 394 € dont :
 - Frais d'animations et d'équipement : 36 338 €
dont 5 000 € d'équipements artothèque subvention CNAP
et 8 300 € lecture loisir subventionnés en 2025
 - Acquisitions de livres : 26 000 €
 - Maintenance : 21 196 €
 - Energie et Eau : 15 550 € (contre 74 K€ de dépenses en 2025)
 - Entretien du bâtiment : 15 210 €
 - Abonnements presse : 4 000 €
 - Télécommunications : 3 000 €
- ✓ Licences pour logiciels : 4 500 €

Recettes de fonctionnement :

- ✓ DGD signalétique : 2 696 €
- ✓ Subvention Microfestival la Villete : 1 000 €
- ✓ Aide à la prise en charge artiste : 610 €
- ✓ Régie Fab lab : 2 000 €

Dépenses d'investissement :

- ✓ Artothèque : 13 352 € dont 10 000 € subventionnés CNAP
- ✓ Artothèque : 40 042 € mobilier artothèque subventionné CNAP
- ✓ Matériel et sécurisation informatique : 9 000 €
- ✓ Signalétique : 10 204 € subventionnés
- ✓ Matériel incendie et sécurité : 3 700 €

Recettes d'investissement :

- ✓ Subvention CNAP : 13 500 €



OPERATION 37 : RENOVATION THERMIQUE MEDIATHEQUE

Dépenses : 326 897 €

Recettes : 573 610 €

- ✓ Fonds Vert : 180 220 €
- ✓ Département 70 : 169 000 €
- ✓ FEDER : 65 135 €

- ✓ Région Effilogis : 65 858 €
- ✓ Département 25 : 53 397 €
- ✓ C2E : 40 000 €



Fonctionnement

	<i>BP 2025</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>BP 2026</i>
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	135 211,60 €	140 820,34 €	121 394,00 €
012 -CHARGES DE PERSONNEL	450 000,00 €	396 591,06 €	389 300,00 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	24 898,04 €	25 918,94 €	31 979,96 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 320,00 €	4 360,00 €	6 940,00 €
70 - PRODUITS DES SERVICES	2 270,00 €	5 952,01 €	2 000,00 €
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	45 078,92 €	29 295,73 €	4 306,00 €

Investissement

	<i>BP 2025</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>BP 2026</i>
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	158 866,63 €	12 884,71 €	201 622,40 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	1 352 659,39 €	1 252 802,00 €	201 599,38 €
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	24 898,04 €	25 918,94 €	31 979,96 €
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00 €	218 542,31 €	15 436,50 €
13- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	614 013,70 €	196 641,31 €	587 110,69 €

LU DOTHEQUE – SERVICE 09

Dépenses de fonctionnement :

- ✓ Masse salariale : 15 000 €
- ✓ Charges de fonctionnement : 26 020 € dont
 - Enjouez-vous : 9 850 €
 - Acquisitions de jeux : 6 000 €
 - Energie : 5 000 € (contre réalisé à 12 937 € en 2025)



Recettes de fonctionnement :

- ✓ Recettes CAF : 5 325 € pour Enjouez-vous

Dépenses d'investissement :

- ✓ Mobilier et création nouvel espace puzzle : 3 739 € subventionnés

Recettes d'investissement :

- ✓ Subvention CAF pour mobilier : 2 449 €

<u>Fonctionnement</u>	<i>BP 2025</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>BP 2026</i>
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	31 035,89 €	32 152,13 €	26 020,88 €
012 -CHARGES DE PERSONNEL	18 000,00 €	1 515,82 €	15 000,00 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	680,00 €	161,00 €	0,00 €
042 - OPERATIONS D'ODRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 750,25 €	1 750,25 €	767,67 €
70 - PRODUITS DES SERVICES	0,00 €	243,52 €	0,00 €
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	28 249,00 €	34 901,89 €	5 325,81 €

<u>Investissement</u>	<i>BP 2025</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>BP 2026</i>
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 466,88 €	566,87 €	3 739,79 €
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 750,25 €	1 750,25 €	767,67 €
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00 €	92,99 €	0,00 €
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	2 449,55 €

ECOLE DE MUSIQUE – SERVICE 102

Dépenses de fonctionnement :

- ✓ Masse salariale : 803 000 €
- ✓ Charges de fonctionnement : 130 254 €
 - Spectacles Choréïa, Crazy Monday, Porte-avions, Harmonie, Clarinettes, Bal'coustiks : 65 150 €
 - Charges de bâtiment et services : 45 169 €
 - Location et réparation d'instruments : 19 935 €

Recettes de fonctionnement :

- ✓ Facturation familles : 95 000 €
- ✓ Subvention Département pour l'Orchestre d'harmonie : 16 260 €
- ✓ Régie spectacle : 14 000 €
- ✓ Pack culturel : 5 000 €

Dépenses d'investissement :

- ✓ Renouvellement accessoires (partitions etc.) : 12 050 €



Fonctionnement

	<i>BP 2025</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>BP 2026</i>
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	120 075,29 €	84 665,38 €	130 254,45 €
012 -CHARGES DE PERSONNEL	830 000,00 €	789 569,07 €	803 000,00 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	18 396,61 €	21 230,21 €	17 998,94 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	7 750,00 €	7 075,35 €	6 955,00 €
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	700,00 €	0,00 €	0,00 €
70 - PRODUITS DES SERVICES	112 500,00 €	98 585,60 €	110 500,00 €
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	28 000,00 €	19 071,50 €	21 260,00 €

Investissement

	<i>BP 2025</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>BP 2026</i>
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	31 316,96 €	29 106,98 €	12 050,00 €
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	18 396,61 €	21 230,21 €	17 998,94 €
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00 €	6 575,58 €	344,48 €
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €

DIFFUSION CULTURELLE – SERVICE 100

Dépenses de fonctionnement :

- ✓ Cotisation CDTC arts du cirque : 20 000 €
- ✓ Location nacelle : 1 450 €
- ✓ Assurances pour Centre Régional des arts du cirque : 2 606 €
- ✓ Enveloppe subventions 11 300 € dont :
 - Musiques en Pays d'Héricourt : 3 500 €
 - Odyssée du Cirque : 4 500 €
 - Musiques et mémoire : 1 000 €
 - Chœur et Orchestre du collège : 1 000 €
 - Collège Pierre et Marie Curie : 1 000 €
 - Culture 70 : 100 €

OPERATION 35 : CENTRE REGIONAL DES ARTS DU CIRQUE

Dépenses : 134 335 €

Recettes : 506 359 €

- ✓ FEDER : 271 800 €
- ✓ FNADT : 187 942 €
- ✓ Département 25 : 30 000 €
- ✓ Département 70 : 16 617 €



Fonctionnement

	<i>BP 2025</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>BP 2026</i>
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	14 765,00 €	7 568,74 €	26 121,29 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	7 333,33 €	8 467,72 €	19 021,85 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	12 100,00 €	6 600,00 €	11 300,00 €
70 - PRODUITS DES SERVICES	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Investissement

	<i>BP 2025</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>BP 2026</i>
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	120 000,00 €	61 382,84 €	56 139,84 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	2 189 766,69 €	1 430 503,61 €	78 195,40 €
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 467,72 €	8 467,72 €	19 021,80 €
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES		22 805,69 €	0,00 €
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00 €	281 275,69 €	25 727,56 €
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 305 100,00 €	363 740,59 €	506 359,41 €

COMMUNICATION – SERVICE 11

Dépenses de fonctionnement :

- ✓ Charges diverses 28 728 € dont :
 - Magazines et rapports d'activité : 15 460 €
 - Application Intramuros : 4 464 €
 - Documentation générale : 2 880 €
 - Petites fournitures : 2 500 €
 - Maintenance du site internet : 2 124 €
 - Annonces, insertions et publicités : 1 300 €



Fonctionnement

- ✓ Subventions aux associations 4 100 € dont :
 - SGH Athlétisme : 1 000 €
 - Comité des fêtes de Chenebier : 400 €
 - Héricourt Athlétisme compétition : 500 €
 - La pluie vénitienne : 1 200 €
 - Héricourt 2 roues : 500 €
 - Enveloppe à affecter : 500 €

	<i>BP 2025</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>BP 2026</i>
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	28 268,00 €	23 679,90 €	28 728,00 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 700,00 €	3 700,00 €	4 100,00 €
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	0,00 €	0,00 €	0,00 €



Dépenses de fonctionnement :

- ✓ Charges générales 53 007 € dont :
 - Convention d'objectifs ADCH : 36 000 €
 - Fonctionnement et entretien Maison de la formation : 14 597 €
 - Maintenance ascenseur Maison de la formation : 2 400 €
 - Adhésion CPTS : 10 €
- ✓ Subventions aux associations 34 000 € dont
 - Les jardins du Mont Vaudois : 15 000 €
 - Mission Locale : 18 000 €
 - Fripvie : 1 000 €

Recettes de fonctionnement :

- ✓ Location Maison de la formation : 6 000 €
- ✓ Location GAEC de la Verdure : 605 €

Dépenses d'investissement :

- ✓ Matériel informatique et autres 4 960 €
dont 2 160 € boîtier GSM éleveur



Fonctionnement

	<i>BP 2025</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>BP 2026</i>
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	59 237,12 €	51 871,54 €	53 007,00 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 099,71 €	6 099,71 €	5 392,64 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	64 500,00 €	64 488,15 €	34 500,00 €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	6 605,00 €	13 207,66 €	6 610,00 €

Investissement

	<i>BP 2025</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>BP 2026</i>
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 500,00 €	0,00 €	4 960,00 €
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 099,71 €	6 099,71 €	5 392,64 €
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00 €	283,36 €	0,00 €
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €

PLIE – SERVICE 061



Dépenses de fonctionnement :

- ✓ Masse salariale : 71 700 €
- ✓ Frais divers de fonctionnement du service : 4 244 €

Fonctionnement

	<i>BP 2025</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>BP 2026</i>
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 447,09 €	1 497,48 €	3 264,00 €
012 -CHARGES DE PERSONNEL	66 000,00 €	70 152,77 €	71 700,00 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	537,15 €	537,15 €	0,00 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	920,00 €	934,24 €	980,00 €
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	0,00 €	0,00 €	23 968,00 €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €	12,06 €	0,00 €

Investissement

	<i>BP 2025</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>BP 2026</i>
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	537,15 €	537,15 €	0,00 €

CUISINE CENTRALE – SERVICE 070

Dépenses de fonctionnement :

- ✓ Masse salariale : 207 000 €
- ✓ Charges du service : 431 061 € dont :
 - Achat alimentation : 307 510 €
 - Energie et Eau : 39 600 €
 - Maintenance équipements et véhicules : 26 000 €
 - Intervention sur bâtiment : 22 600 €
 - Autres charges (entretien, assurance, téléphone, fournitures) : 14 051 €
 - Fourniture de petits équipements : 7 000 €
 - Achat des repas août : 5 300 €
 - Contrôle et normes sanitaires : 3 500 €
 - Audit des offices et cuisine : 3 000 €
 - Carburant : 2 500 €



Recettes de fonctionnement :

- ✓ Recettes des usagers : 467 000 €
- ✓ Facturation Francas : 156 000 €
- ✓ Etat (subvention repas 1 €) : 25 000 €

Dépenses d'investissement :

- ✓ Acquisitions logicielles : 3 900 €
- ✓ Achats et aménagement de 2 camions : 143 586 €
- ✓ Baie informatique : 3 636 €
- ✓ Norvégiennes : 3 000 €
- ✓ Renouvellement du four et rénovation de la chambre froide : 30 500 €





Fonctionnement

	<i>BP 2025</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>BP 2026</i>
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	420 408,06 €	411 237,93 €	431 061,86 €
012 -CHARGES DE PERSONNEL	200 000,00 €	202 726,88 €	207 000,00 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 291,12 €	4 291,12 €	6 228,45 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 400,00 €	1 754,80 €	1 350,00 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	100,00 €	0,00 €	100,00 €
013- ATTENUATIONS DE CHARGES	500,00 €	116,25 €	500,00 €
70 - PRODUITS DES SERVICES	590 000,00 €	621 966,70 €	623 000,00 €
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	16 000,00 €	28 647,74 €	25 163,45 €

Investissement

	<i>BP 2025</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>BP 2026</i>
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00 €	0,00 €	3 900,00 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	69 832,20 €	21 387,19 €	180 722,55 €
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 291,12 €	4 291,12 €	6 228,45 €
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00 €	3 364,82 €	196,68 €

PÔLES PERISCOLAIRES – SERVICES 071 A 079

Dépenses de fonctionnement :

- ✓ Masse salariale : 1 172 389 €
- ✓ Délégation de service public : 436 659 €
- ✓ Charges de structure des 8 pôles : 191 269 €
- ✓ Transport : 157 565 €

Recettes de fonctionnement :

- ✓ CAF : 503 903 €
- ✓ Recettes usagers : 192 500 €
- ✓ Participation CCP Villersexel et Saulnot : 31 812 €



OPERATION 24 : PÔLE PERISCOLAIRE DES CHENEVIERES

- ✓ Dépenses : 8 287 € (solde)

OPERATION 40 : PÔLE PERISCOLAIRE ECHENANS

- ✓ Dépenses : 90 648 € (MOE)
- ✓ Recettes : 33 824 € (participation communes)



BUSSUREL ET VYANS LE VAL – SERVICE 071

Fonctionnement

	<i>BP 2025</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>BP 2026</i>
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	14 300,00 €	18 160,91 €	18 032,00 €
012 -CHARGES DE PERSONNEL	590,00 €	0,00 €	75,00 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	158,40 €	158,40 €	0,00 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00 €	0,00 €	0,00 €
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70 - PRODUITS DES SERVICES	10 100,00 €	9 847,88 €	9 500,00 €
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	25 000,00 €	24 618,97 €	24 000,00 €

Investissement

	<i>BP 2025</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>BP 2026</i>
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	158,40 €	158,40 €	0,00 €
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Fonctionnement

	<i>BP 2025</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>BP 2026</i>
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	143 138,65 €	156 260,35 €	161 997,00 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	191,72 €	191,72 €	0,00 €
70 - PRODUITS DES SERVICES	23 000,00 €	43 860,74 €	36 000,00 €
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	0,00 €	81,82 €	0,00 €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Investissement

	<i>BP 2025</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>BP 2026</i>
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 500,00 €	0,00 €	2 000,00 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	191,72 €	191,72 €	0,00 €
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €



CHALONVILLARS – SERVICE 073

Fonctionnement

	<i>BP 2025</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>BP 2026</i>
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	20 587,23 €	19 797,41 €	17 505,00 €
012 -CHARGES DE PERSONNEL	800,00 €	143,58 €	0,00 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 691,70 €	1 691,70 €	2 926,24 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00 €	0,00 €	0,00 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70 - PRODUITS DES SERVICES	17 000,00 €	16 519,19 €	16 000,00 €
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	42 000,00 €	38 947,88 €	38 000,00 €

Investissement

	<i>BP 2025</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>BP 2026</i>
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 921,75 €	6 965,74 €	5 000,00 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 691,70 €	1 691,70 €	2 926,24 €
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00 €	1 142,57 €	0,00 €
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €



CADET ROUSSELLE – SERVICE 074

Fonctionnement

	<i>BP 2025</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>BP 2026</i>
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	73 221,82 €	78 701,92 €	87 986,06 €
012 -CHARGES DE PERSONNEL	14 100,00 €	13 679,60 €	75,00 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 190,45 €	4 190,45 €	9 562,14 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00 €	0,00 €	0,00 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00 €	0,00 €	100,00 €
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70 - PRODUITS DES SERVICES	116 000,00 €	102 143,67 €	101 812,04 €
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	197 000,00 €	244 717,95 €	220 000,00 €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00 €	51,30 €	0,00 €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Investissement

	<i>BP 2025</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>BP 2026</i>
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	- €	- €	- €
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	- €	- €	- €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	37 047,42 €	5 984,73 €	27 866,00 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	- €	- €	- €
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 190,45 €	4 190,45 €	9 562,14 €
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	- €	1 364,76 €	- €
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	- €	- €	- €



ECHENANS – SERVICE 075

Fonctionnement

	<i>BP 2025</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>BP 2026</i>
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	345 525,96 €	330 676,53 €	310 135,22 €
012 -CHARGES DE PERSONNEL	0,00 €	0,00 €	0,00 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	154,80 €	154,80 €	154,80 €
70 - PRODUITS DES SERVICES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	0,00 €	299,41 €	0,00 €
77 - PRODDUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Investissement

	<i>BP 2025</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>BP 2026</i>
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 500,00 €	0,00 €	700,00 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	240 000,00 €	21 875,39 €	90 648,00 €
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	154,80 €	154,80 €	154,80 €
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00 €	141,73 €	2 625,73 €
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	100 000,00 €	0,00 €	33 824,00 €

COISEVAUX – SERVICE 076

Fonctionnement



	<i>BP 2025</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>BP 2026</i>
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	87 456,49 €	81 780,13 €	86 100,41 €
012 -CHARGES DE PERSONNEL	500,00 €	2 702,90 €	75,00 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 964,20 €	4 964,20 €	3 500,43 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00 €	0,00 €	0,00 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70 - PRODUITS DES SERVICES	49 300,00 €	56 513,27 €	53 700,00 €
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	105 000,00 €	108 701,79 €	100 000,00 €

Investissement :

	<i>BP 2025</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>BP 2026</i>
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	17 000,00 €	4 326,93 €	11 200,00 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 964,20 €	4 964,20 €	3 500,43 €
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00 €	750,43 €	0,00 €
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00 €	0,00 €	0,00 €



CHENEBIER – SERVICE 077

Fonctionnement

	<i>BP 2025</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>BP 2026</i>
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	83 409,03 €	85 731,45 €	82 217,00 €
012 -CHARGES DE PERSONNEL	0,00 €	0,00 €	0,00 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00 €	0,00 €	1 033,44 €
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Investissement

	<i>BP 2025</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>BP 2026</i>
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 522,41 €	3 522,41 €	0,00 €
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00 €	0,00 €	1 033,44 €
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00 €	577,82 €	0,00 €
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €



PLOYE – SERVICE 078

Fonctionnement

	<i>BP 2025</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>BP 2026</i>
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	30 225,23 €	28 274,67 €	30 968,72 €
012 -CHARGES DE PERSONNEL	3 100,00 €	4 481,40 €	0,00 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 089,85 €	1 089,85 €	3 091,71 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00 €	0,00 €	0,00 €
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIV.	18 500,00 €	13 502,38 €	14 000,00 €
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	36 000,00 €	901,37 €	35 500,00 €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		8 186,02 €	0,00 €

Investissement

	<i>BP 2025</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>BP 2026</i>
16 -EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	- €	- €	- €
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	- €	- €	- €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 247,67 €	2 160,26 €	3 000,00 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	8 287,07 €	- €	8 287,07 €
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 089,85 €	1 089,85 €	3 091,71 €
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	- €	354,37 €	- €
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS	88 715,00 €	49 372,21 €	- €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	- €	- €	- €

MASSE SALARIALE – SERVICE 0791

La masse salariale des services 071 à 078 est regroupée dans le service 0791 compte tenu que les agents ont plusieurs affectations. Elle s'élève à 1 016 900 € (hors recours à HMS).

COORDINATION CEJ – SERVICE 079

La coordination des services périscolaires est regroupée au service 079.

Dépenses de fonctionnement :

- Masse salariale : 215 600 €
- Charges du service : 15 554.78 €

Recettes de fonctionnement :

- CAF : 86 403.80 €

Fonctionnement

	<i>BP 2025</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>BP 2026</i>
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	13 605,09 €	13 647,14 €	15 554,78 €
012 -CHARGES DE PERSONNEL	206 000,00 €	211 611,33 €	215 600,00 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 759,80 €	1 759,80 €	1 185,00 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 000,00 €	1 211,00 €	1 270,00 €
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	89 500,00 €	83 574,08 €	86 403,80 €
77- PRODUITS SPECIFIQUES	0,00 €	36,16 €	0,00 €

Investissement

	<i>BP 2025</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>BP 2026</i>
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00 €	42,32 €	0,00 €
13 - SUBVENTIONS D'INV	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 759,80 €	1 759,80 €	1 185,00 €

RPE – SERVICE 080

Dépenses de fonctionnement :

- Masse salariale : 100 800 €
- Charges de fonctionnement : 22 860 € dont
 - ✓ Charges bâtiments : 8 050 €
 - ✓ Rénovation porche : 6 000 €
 - ✓ Ateliers – animations : 4 000 €
 - ✓ Gestion administrative : 2 860 €

Recettes de fonctionnement :

- CAF : 90 000 €
- Département 25 : 450 €



Fonctionnement

	<i>BP 2025</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>BP 2026</i>
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	22 977,68 €	19 920,95 €	22 860,00 €
012 -CHARGES DE PERSONNEL	105 000,00 €	113 191,92 €	100 800,00 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 963,16 €	2 963,16 €	1 576,34 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	600,00 €	640,00 €	940,00 €
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00 €	0,00 €	0,00 €
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	91 850,00 €	88 863,29 €	90 450,00 €

Investissement

	<i>BP 2025</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>BP 2026</i>
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	550,00 €	624,07 €	1 902,00 €
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 963,16 €	2 963,16 €	1 576,34 €
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €

MULTI ACCUEIL – SERVICE 081

Dépenses de fonctionnement :

- Masse salariale : 570 000 €
- Charges de fonctionnement : 66 111 € dont
- Achat de repas : 25 000 €
 - ✓ Charges de bâtiment et de service : 29 630 €
 - ✓ Fournitures diverses : 5 100 €
 - ✓ Spectacles et activités : 3 550 €

Dépenses d'investissement :

- Lave linge et petit mobilier : 4 800 €

Recettes de fonctionnement :

- CAF : 313 100 €
- Recettes familles : 85 000 €

Recettes d'investissement :

- CAF structure jeux 2025 : 12 500 €



	BP 2025 Réalisé 2025 BP 2026		
Fonctionnement			
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	65 839,04 €	62 200,90 €	66 111,00 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL	460 000,00 €	509 588,75 €	570 000,00 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 280,13 €	6 885,14 €	4 457,84 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 800,00 €	2 716,00 €	2 990,00 €
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	4 000,00 €	39 162,58 €	0,00 €
70- PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	83 000,00 €	83 680,30 €	85 000,00 €
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	312 000,00 €	322 384,58 €	313 100,00 €

	BP 2025 Réalisé 2025 BP 2026		
Investissement			
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 000,00 €	24 099,84 €	5 700,00 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 280,13 €	6 885,14 €	4 457,84 €
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00 €	621,27 €	0,00 €
13 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	13 500,00 €	0,00 €	12 500,00 €

LAEP – SERVICE 082

Dépenses de fonctionnement :

- Masse salariale : 14 000 €
- Prestations de services : 4 240 €
- Frais de déplacement : 1 375 €

Recettes de fonctionnement :

- CAF : 21 480 €

Fonctionnement

	<i>BP 2025</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>BP 2026</i>
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	0,00 €	249,75 €	5 615,00 €
012 -CHARGES DE PERSONNEL	0,00 €	1 122,81 €	14 000,00 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00 €	51,81 €	433,79 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00 €	0,00 €	0,00 €
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00 €	0,00 €	0,00 €
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	0,00 €	0,00 €	21 480,00 €

Investissement

	<i>BP 2025</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>BP 2026</i>
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00 €	4 337,88 €	0,00 €
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00 €	51,81 €	433,79 €
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00 €	0,00 €	711,59 €
13- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €

SERVICES TECHNIQUES – SERVICE 150

Les interventions et travaux identifiés ci-dessous font l'objet pour la plupart d'inscriptions budgétaires dans les services concernés mais traduisent l'activité du service technique. Aussi environ 340 000 € de dépenses (hors salaires, maintenances courantes et contrôles réglementaires) sont ainsi réparties au Budget Principal entre les sections de fonctionnement et d'investissement selon leurs natures.

CSIAG :

- Eclairage parking : 4 000 €
- Affichage de points et protections des paniers de Basket et remplacement filets et cercle : 7 700 €
- Contrôle mur escalade et remplacement cordes : 1 000 €
- Réparations et interventions diverses : 2 200 €

SIB :

- Intervention sur installation eau chaude, remplacement de douches : 8 000 €
- Fourniture et pose d'un abri de stockage : 8 500 €

Champ de Foire : Remplacement de luminaires : 5 000 € et réparation du sol sportif 14 000 €

Basin d'apprentissage : Analyse de l'air : 4 000 €

Maison de la Formation : Modification/mise aux normes de l'élève : 2 800 €

RPE : Réparation du porche : 6 000 €

Pôle de Saulnot : Travaux de peinture : 400 €

Cuisine centrale :

- Relamping, travaux de réfection de plafonds : 6 000 €
- Réfection de peinture, remplacement de joints de portes coupe-feu : 5 300 €

Pôle Cadet Rousselle :

- Raccordement pluvial : 12 000 €
- Travaux de peinture : 5 000 €
- Remplacement de l'enseigne : 4 500 €

Pôle de Coisevaux :



- Peinture, faux plafonds, placards... : 6 000 €
- Stores occultants : 5 000 €
- Remplacement des mitigeurs : 4 000 €

Pôle de Châlonvillars : Lasure portes extérieures et remplacement mitigeur : 500 €

Pôle des Chenevières : Rayonnages : 500 €

Maion de l'enfant :

- Entretien toiture végétalisée : 2 000 €
- Anti pince doigts : 4 500 €
- Remplacement de cylindre : 800 €

Ecole de musique : Réparation volet et portes coupe-feu, pose de prestos sur lavabos: 5 000 €

Voie du tram :

- Fissures : 6 000 €
- Espaces verts : 3 000 €

Services Techniques :

- Parc de véhicules : 5 500 €
- Entretien espaces verts : 13 000 €
- Travaux suite à contrôles réglementaires : 5 000 €
- EPI : 2 000 €
- Sel déneigement : 2 000 €
- Petit outillage : 5 000 €
- Equipements et matériels prévention : 14 000 €
- Enveloppe de réserve intervention services techniques : 30 000 €



Fonctionnement

	<i>BP 2025</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>BP 2026</i>
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	67 541,58 €	26 783,95 €	71 895,00 €
012 -CHARGES DE PERSONNEL	330 000,00 €	321 886,49 €	383 000,00 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 275,18 €	6 275,18 €	6 483,90 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 800,00 €	2 355,00 €	2 320,00 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00 €	211,57 €	0,00 €
70 - PRODUITS DES SERVICES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
73 - IMPOTS ET TAXES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	0,00 €	0,00 €	0,00 €
75 - AUTRE PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00 €	0,00 €	3 103,91 €

Investissement

	<i>BP 2025</i>	<i>Réalisé 2025</i>	<i>BP 2026</i>
041- OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
204- SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 681,45 €	2 633,74 €	14 140,00 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 275,18 €	6 275,18 €	6 483,90 €
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00 €	432,16 €	0,00 €
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00 €	0,00 €	0,00 €

4-2 SYNTHÈSE DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI)

Programmes: Opérations / Services (TTC)	2026	Subventions 2026
Op 22-2016 : Village d'entreprises Tuilerie	206 992 €	25 609 € * 13 000 € refacturés à Action 70 * 12 609 € Région
op 24-2016: Pôle périscolaire des Chenevières	8 287 €	
op 29-2018: Coulée verte Belfort	257 360 €	* 100 000 € département 70
op 32-2019: Extension voie du Tram - Couthenans - Champey - Saulnot	66 390 €	
op 33-2021: Nouveau Siège Intracommunautaire	4 000 000 €	2 383 000 € * 750 000 € FEDER * 553 000 € Département 70 * 1 080 000 € Etat et Fonds Vert
op 35-2021: Centre Régional des Arts du Cirque	134 335 €	506 359 € * 271 800 € FEDER (Europe) * 187 942 € Etat solde FNADT * 16 617 € Département 70 * 30 000 € Département 25
op 36-2021: Piste cyclable Héricourt-Montbéliard / Passerelle	60 000 €	234 179 € * 168 800 € FEDER * 65 379 € Ville Héricourt
op 37-2022: Rénovation thermique Mediathèque	326 898 €	573 610 € * 5 858 € Région EFFILOGIS * 65 135 € FEDER * 40 000 € C2E * 180 220 € Etat Fonds Vert * 60 000 € Région Effilogis * 53 397 € Département 25 * 169 000 € département 70

op 38-2022: Pôle économique Luze	96 414 €	
op 40-2023: Pôle périscolaire Echenans	90 648 €	33 824 € * 7 412 € participation Echenans (déduction fond concours) * 26 412 € participation Mandrevillars
Etude bassin versant Lizaine	2 561 €	49 500 € * 16 500 € Département 70 * 33 000 € Agence de l'eau
Etude marais Saulnot	44 969 €	
Immobilier d'entreprise	188 323 €	
PLUI	50 000 €	
Fonds de concours aux communes	126 625 €	
AED	20 000 €	
Programme Habitat particuliers	25 000 €	
Programme habitat collectif	170 400 €	
Subventions OPAH RU	27 100 €	
Flotte automobile (véhicule de livraison cuisine centrale)	143 587 €	
Parc informatique et process	52 245 €	
Services techniques (Travaux équipements sportifs)	102 940 €	41 066 € * 18 700 € Département 70 * 22 366 € DETR
Groupement fermé d'utilisateur (GFU)	65 122 €	
FCTVA	0 €	* 59 702 €
TOTAL BUDGET PRINCIPAL	6 266 195 €	4 006 849 €

SUBVENTIONS ATTACHEES AU PPI

Subventions contractualisées	722 000,00 €
Subventions notifiées	978 711,00 €
Demandes de subventions déposées	2 232 314,00 €
Subventions en attente	73 824,00 €

Financeurs	Montant
Etat	1 470 528 €
FEDER	1 255 735 €
Département 70	873 817 €
Département 25	83 397 €
Région	78 467 €
Ville d'Héricourt	65 379 €
FCTVA	59 702 €
C2E	40 000 €
Autres communes	33 824 €
Agence de l'eau	33 000 €
Autres	13 000 €

CONCLUSION



Le budget principal 2026 de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt s'inscrit dans un contexte financier contraint, marqué à la fois par une érosion progressive de l'autonomie fiscale des intercommunalités, des réformes nationales aux effets persistants sur les ressources, et une dynamique des dépenses de fonctionnement portée par l'inflation et les mesures nationales.

Pour autant, ce budget traduit une gestion rigoureuse et responsable. Il permet d'assurer la continuité et la qualité des services publics communautaires, de maintenir un haut niveau d'intervention dans les domaines de l'enfance, de la jeunesse, de la culture, du sport et de l'aménagement du territoire, tout en

affirmant clairement le développement économique comme priorité structurante du projet de territoire.

L'exercice 2026 amorce une inflexion de la trajectoire financière. Les choix opérés en matière de fiscalité, notamment la hausse maîtrisée du foncier bâti et l'ajustement de certaines taxes et tarifications, permettent de contenir partiellement l'effet ciseau entre recettes et dépenses. Toutefois, ils ne suffisent pas à l'inverser durablement. L'équilibre budgétaire repose encore sur la mobilisation des excédents reportés, dont la diminution progressive fragilise à terme la capacité d'investissement de la collectivité.

Dans ce contexte, le recours mesuré à l'emprunt constitue un levier assumé et soutenable, rendu possible par une situation d'endettement particulièrement saine, confirmée par des ratios financiers solides. Les investissements engagés en 2026 répondent à des besoins structurants pour le territoire et témoignent d'une capacité à mobiliser des financements extérieurs conséquents grâce à des partenariats institutionnels solides.

Ce budget 2026 marque ainsi une année de transition. Il appelle à la définition rapide d'une trajectoire financière pluriannuelle claire, dans le cadre de l'élaboration d'un nouveau Pacte Fiscal, Financier et de Solidarité. Celui-ci devra permettre de redonner des marges de manœuvre à la collectivité, de sécuriser sa capacité d'autofinancement et d'accompagner durablement le projet de territoire sur l'ensemble de la nouvelle mandature.

DANS CES CONDITIONS, IL EST PROPOSE D'ADOPTER LE BUDGET 2026

QUI S'EQUILIBRE COMME SUIT :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

11 010 004,68 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

7 125 706,64 €

Il est également proposé au conseil en adoptant ce budget :

- De décider de la fongibilité des crédits à 7,5% entre les deux sections.
- De voter les taux « ménage » ainsi :
 - Taux de Foncier Bâti : **3,59 %**.
 - Taux de Foncier Non Bâti : **2,86 %**.
 - Taux de Taxe d'Habitation : **11,75%**.
- De voter le taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) à **26.75 %**.
- De ne pas moduler le montant de la Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) soit 1,15%.
- De maintenir le versement mobilité à 0,60 %.
- De voter la taxe GEMAPI pour 70 000 €.
- De préciser que le reversement de la fiscalité prélevée en 2015 se fera à travers le reversement libre du FPIC.
- D'ajouter une nouvelle provision pour litiges de 342 000 € et de maintenir la provision pour risques et charges financiers liés à la garantie d'emprunt Sédia d'un montant de 303 110,52 € et de 18 523,68 € au titre de la provision pour risques et charges de fonctionnement.

ANNEXES BUDGET 2026

ANNEXE 1

DÉFINITION DES RATIOS

Ratio 1 = Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population : montant total des dépenses de fonctionnement en mouvement réels. Les dépenses liées à des travaux en régie (crédit du compte 72) sont soustraites aux DRF.

Ratio 2 = Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population : montant total des recettes de fonctionnement en mouvements réels. Ressources dont dispose la collectivité, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance.

Ratio 3 = Dépenses brutes d'équipement / population : débit des comptes 20 (immobilisations incorporelles) sauf 204 (subventions d'équipement versées), 21 (immobilisations corporelles), 23 (immobilisations en cours) sauf 2324 (subventions), 454 (travaux effectués d'office pour le compte de tiers), 455 ou 456 selon les nomenclatures (opérations d'investissement sur établissement d'enseignement) et 458 (opérations d'investissement sous mandat). Les travaux en régie sont ajoutés au calcul.

Ratio 4 = Dette / population : capital restant dû au 31 décembre de l'exercice. Endettement d'une collectivité à compléter avec un ratio de capacité de désendettement (dette / épargne brute) et le taux d'endettement (ratio 11).

Ratio 5 = DGF / population : recettes du compte 741 en mouvements réels, part de la contribution de l'État au fonctionnement de la collectivité.

Ratio 6 = Dépenses de personnel / DRF : mesure la charge de personnel de la collectivité ; c'est un coefficient de rigidité car c'est une dépense incompressible à court terme, quelle que soit la population de la collectivité.

Ratio 7 = Marge d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + Remboursement de dette) / RRF : capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Les remboursements de dette sont calculés hors gestion active de la dette. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée ; a contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement. Les dépenses liées à des travaux en régie (crédit du compte 72 en opérations budgétaires) sont soustraites des DRF.

Ratio 8 = Taux d'épargne brute : Epargne brute / Recettes réelles de fonctionnement

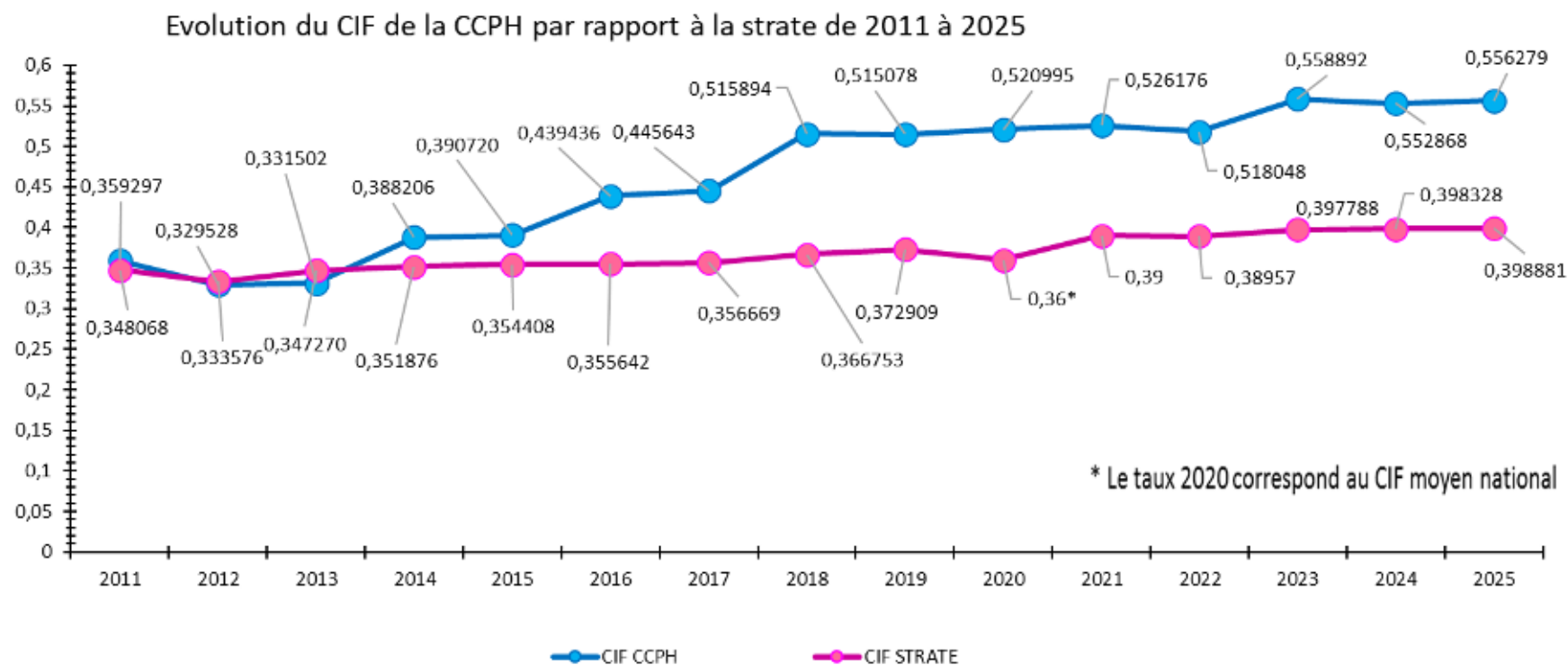
Ratio 9 = Taux d'épargne nette : (Epargne brute - remboursement du capital de la dette) / Recettes réelles de fonctionnement

Ratio 10 = Dette / RRF = taux d'endettement : mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.

Ratio 11 = Capacité de désendettement : encours de dette/épargne brute (en années)

ANNEXE 2

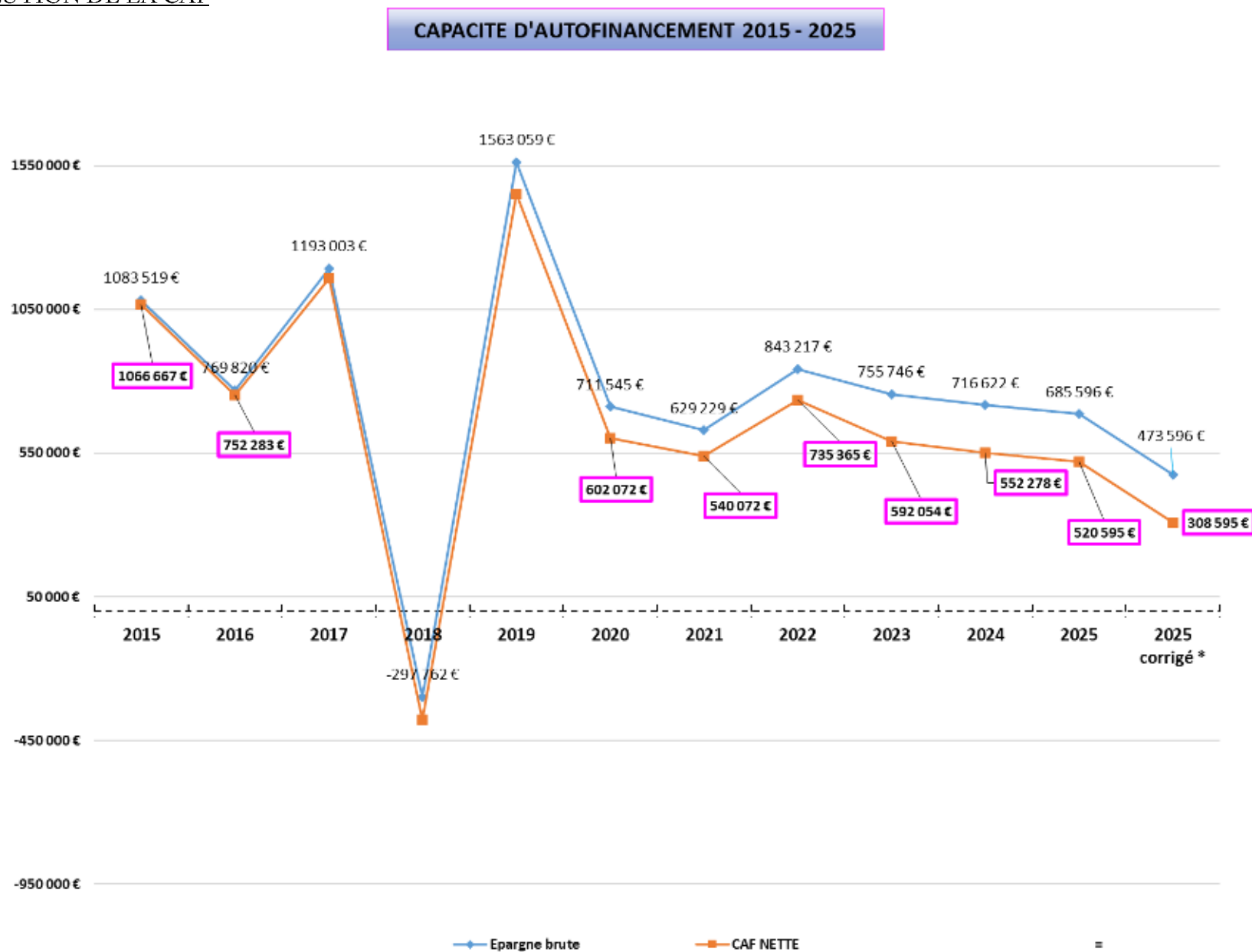
L'ÉVOLUTION DU CIF



Rappel du ROB : Le CIF augmente légèrement en 2025 pour atteindre 0,556. Ce niveau de CIF garantit la dotation d'intercommunalité.

ANNEXE 3

L'EVOLUTION DE LA CAF



	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2025 corrigé *
Recettes courantes de fonctionnement	6 816 665 €	7 135 712 €	8 030 600 €	7 978 413 €	8 611 373 €	8 372 026 €	8 664 465 €	9 078 862 €	9 568 405 €	9 906 128 €	10 137 198 €	9 925 198 €
Dépenses de gestion	5 729 170 €	6 362 637 €	6 832 936 €	8 264 067 €	7 033 726 €	7 649 655 €	8 025 670 €	8 224 443 €	8 799 069 €	9 177 254 €	9 440 693 €	9 440 693 €
Epargne de gestion	1 087 495 €	773 075 €	1 197 664 €	-285 655 €	1 577 647 €	722 371 €	638 795 €	854 419 €	769 336 €	728 874 €	696 505 €	484 505 €
Intérêts de la dette (6611)	3 976 €	3 256 €	4 661 €	12 108 €	14 588 €	10 825 €	9 566 €	11 203 €	13 590 €	12 252 €	10 909 €	10 909 €
Epargne brute	1 083 519 €	769 820 €	1 193 003 €	-297 762 €	1 563 059 €	711 545 €	629 229 €	843 217 €	755 746 €	716 622 €	685 596 €	473 596 €
Remboursement de capital (1641)	16 852 €	17 536 €	33 248 €	78 989 €	110 534 €	109 473 €	89 156 €	107 852 €	163 692 €	164 344 €	165 000 €	165 000 €
CAF NETTE	1 066 667 €	752 283 €	1 159 755 €	-376 751 €	1 452 525 €	602 072 €	540 072 €	735 365 €	592 054 €	552 278 €	520 595 €	308 595 €

* Montant des recettes 2025 corrigé d'un versement TASCOM litigieux

Rappel du ROB : Notre CAF Nette diminue progressivement en raison de la hausse du remboursement du capital depuis 3 années pour se fixer sous le seuil des 500 K€, en 2025 le montant de la CAF nette corrigé est de 308K€ en raison de la hausse des dépenses de fonctionnement entre 2024 et 2025. Cette hausse des dépenses (hausse des prestations de service, hausse du SDIS, hausse des dépenses d'électricité etc.) est en décorrélation avec la relative stagnation des recettes versées par l'Etat.

ANNEXE 4

EMPRUNTS CCPH TOUS BUDGETS CONFONDUS

Prêteurs	Taux	Budget	Capital Emprunté	CRD* au 31/12/2025	Année d'extinction
Caisse d'Epargne	2,19%	OM	150 000,00 €	44 928,02 €	2029
Crédit agricole	1,14%	Principal	900 000,00 €	405 000,00 €	2032
Banque Populaire	0,85%	Principal	300 000,00 €	92 033,66 €	2028
CDC	0,54%	Principal	1 152 000,00 €	910 236,28 €	2037
Crédit Mutuel	2,72%	Guinnottes	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	2026
TOTAL			3 502 000,00 €	2 452 197,96 €	

* Capital Restant Dû

Sur le budget principal, le capital restant dû est de 1 407 269,94 €. Le prêt court terme des Guinnottes doit être remboursé fin d'année. Cette année il ne sera plus possible de le prolonger il sera donc nécessaire de souscrire un autre emprunt afin de le rembourser. De plus cette année un nouvel emprunt relai subvention de 500 000 € s'ajoutera sur le budget principal avec un remboursement du capital in fine à 24 mois, ce prêt contracté auprès de la Caisse d'Epargne a été délibéré en 2025 mais fera l'objet d'un versement de fonds en avril 2026, son taux très compétitif de 2,69% permettra à la CCPH de pouvoir garantir sa trésorerie dans l'attente du versement des dernières subventions de la Médiathèque et du Centre Régional des Arts du Cirque.

EMPRUNTS GARANTIS PAR LA CCPH : UN RISQUE MESURE ET A COURT TERME

Bénéficiaires	Montant de l'emprunt garanti	Montant de l'engagement	CRD* au 31/12/2025	Terme de l'engagement
ACTION 70	63 000,00 €	31 500,00 €	885,76 €	2026
SEDIA	2 200 000,00 €	1 100 000,00 €	933 658,54 €	2030
TOTAL	2 263 000,00 €	1 131 500,00 €	934 544,30 €	

2 emprunts sont garantis encore sur le projet d'hôtel d'entreprises aux Guinnottes et sur le bâtiment loué à Acier+. La CCPH a fortement diminué ses engagements au fil des années et donc son niveau de risque. Une garantie s'achèvera en 2026, l'autre au terme de l'actuel bail en 2030.

ANNEXE 5 : FPIC

	Définitif 2025						Prévisionnel 2026					
	Fiscalité 2015 définitive à compenser	REPARTITION LIBRE DU FPIC				TOTAL A REVERSER PFF	Fiscalité 2015 définitive à compenser	REPARTITION LIBRE DU FPIC				TOTAL A REVERSER PFF
		Droit commun	Répartition Part CCPH	Répartition reversement libre	Fonds de concours			Droit commun	Répartition Part CCPH	Répartition reversement libre	Fonds de concours	
CCPH	- €	290 956 €	- €	- €	- €	- €	- €	290 956 €	- €	- €	- €	- €
AIBRE		4 341 €	0 €	4 341 €	- €	4 341 €		4 341 €	0 €	4 341 €	- €	4 341 €
BELVERNE		1 329 €	0 €	1 329 €	- €	1 329 €		1 329 €	0 €	1 329 €	- €	1 329 €
BREVILLIERS	16 368 €	7 606 €	16 368 €	23 974 €	- €	23 974 €	16 368 €	7 606 €	16 368 €	23 974 €	- €	23 974 €
CHAGEY	17 371 €	7 212 €	17 371 €	24 583 €	- €	24 583 €	17 371 €	7 212 €	17 371 €	24 583 €	- €	24 583 €
CHALONVILLARS	42 160 €	13 966 €	42 160 €	56 126 €	- €	56 126 €	42 160 €	13 966 €	42 160 €	56 126 €	- €	56 126 €
CHAMPEY	19 805 €	9 753 €	19 805 €	29 558 €	- €	29 558 €	19 805 €	9 753 €	19 805 €	29 558 €	- €	29 558 €
CHAVANNE	5 387 €	2 951 €	5 387 €	8 338 €	- €	8 338 €	5 387 €	2 951 €	5 387 €	8 338 €	- €	8 338 €
CHENEBIER	18 457 €	8 932 €	18 457 €	27 389 €	- €	27 389 €	18 457 €	8 932 €	18 457 €	27 389 €	- €	27 389 €
COISEVAUX	7 459 €	3 783 €	7 459 €	11 242 €	- €	11 242 €	7 459 €	3 783 €	7 459 €	11 242 €	- €	11 242 €
COURMONT	3 746 €	1 256 €	3 746 €	5 002 €	- €	5 002 €	3 746 €	1 256 €	3 746 €	5 002 €	- €	5 002 €
COUTHENANS	17 946 €	8 264 €	17 946 €	26 210 €	- €	26 210 €	17 946 €	8 264 €	17 946 €	26 210 €	- €	26 210 €
ECHENANS SOUS MONT VAUDOIS	12 715 €	7 435 €	12 715 €	20 150 €	- €	20 150 €	12 715 €	7 435 €	12 715 €	20 150 €	- €	20 150 €
ETOBON	7 937 €	3 671 €	7 937 €	11 608 €	- €	11 608 €	7 937 €	3 671 €	7 937 €	11 608 €	- €	11 608 €
HERICOURT	341 080 €	107 643 €	43 183 €	150 826 €	297 897 €	448 723 €	341 080 €	107 643 €	43 183 €	150 826 €	297 897 €	448 723 €
LAIRE		4 629 €	0 €	4 629 €	- €	4 629 €		4 629 €	0 €	4 629 €	- €	4 629 €
LE VERNROY		2 047 €	0 €	2 047 €	- €	2 047 €		2 047 €	0 €	2 047 €	- €	2 047 €
LUZE	21 066 €	10 198 €	21 066 €	31 264 €	- €	31 264 €	21 066 €	10 198 €	21 066 €	31 264 €	- €	31 264 €
MANDREVILLARS	5 862 €	4 585 €	5 862 €	10 447 €	- €	10 447 €	5 862 €	4 585 €	5 862 €	10 447 €	- €	10 447 €
SAULNOT	22 711 €	8 416 €	22 711 €	31 127 €	- €	31 127 €	22 711 €	8 416 €	22 711 €	31 127 €	- €	31 127 €
TREMOINS	9 504 €	5 036 €	9 504 €	14 540 €	- €	14 540 €	9 504 €	5 036 €	9 504 €	14 540 €	- €	14 540 €
VERLANS	3 650 €	2 271 €	3 650 €	5 921 €	- €	5 921 €	3 650 €	2 271 €	3 650 €	5 921 €	- €	5 921 €
VILLERS SUR SAULNOT	3 143 €	1 849 €	3 143 €	4 992 €	- €	4 992 €	3 143 €	1 849 €	3 143 €	4 992 €	- €	4 992 €
VYANS LE VAL	12 486 €	4 911 €	12 486 €	17 397 €	- €	17 397 €	12 486 €	4 911 €	12 486 €	17 397 €	- €	17 397 €
MONTANT TOTAL	588 853 €	523 040 €	290 956 €	523 040 €	297 897 €	820 937 €	588 853 €	523 040 €	290 956 €	523 040 €	297 897 €	820 937 €

RESSOURCES HUMAINES

CHAPITRE 12 : Frais de personnel

La masse salariale représente un chapitre très important du budget communautaire et 5 295 117,18 € sont inscrits à ce chapitre pour l'année 2026. La masse salariale évolue pour la 2^{ème} année avec une hausse des cotisations patronales CNRACL ce qui sera reconduit à même hauteur encore en 2027 et 2028. S'ajoutent la revalorisation du SMIC et la revalorisation de la cotisation additionnelle au CDG qui sont des inscriptions d'office. Le Glissement Vieillesse Technicité est prévu pour les avancements de grade et promotions internes avec une enveloppe de 15 000 €. Aucun recrutement n'est programmé cette année mais une enveloppe pour faire face au remplacement des agents absents est prévue pour 66 700 €. Nous ne projetons que 1,6% de marge pour gérer les imprévus soit 83 217,18 €.

Comparativement au budget réalisé en 2025 (5 045 600 €), une hausse de +4,9 % soit 249 517 € de dépenses supplémentaires sont à prendre en compte soit :

Les nouvelles dépenses	Montant budgété
Hausse de la cotisation patronale de la CNRACL soit +3% pour l'année 2026	70 000 €
Agents en absence prolongée pour maladie remplacés	66 700 €
Prise en compte du Glissement Vieillesse Technicité (GVT)	15 000 €
Revalorisation du SMIC à compter du 1 ^{er} janvier 2026 venant impacter 30 agents de la CCPH	9 600 €
Revalorisation de la cotisation additionnelle du CDG 70 soit +0,15% pour l'année 2026	5 000 €
Marge dont versement possible allocations chômage (marge affectée au service 01)	83 217,18 €
TOTAL	249 517,18 €

Il est à rappeler que le nouveau contrat d'assurance statutaire signé au 1^{er} janvier 2025 couvre uniquement les accidents de travail, la maladie professionnelle et le capital décès.

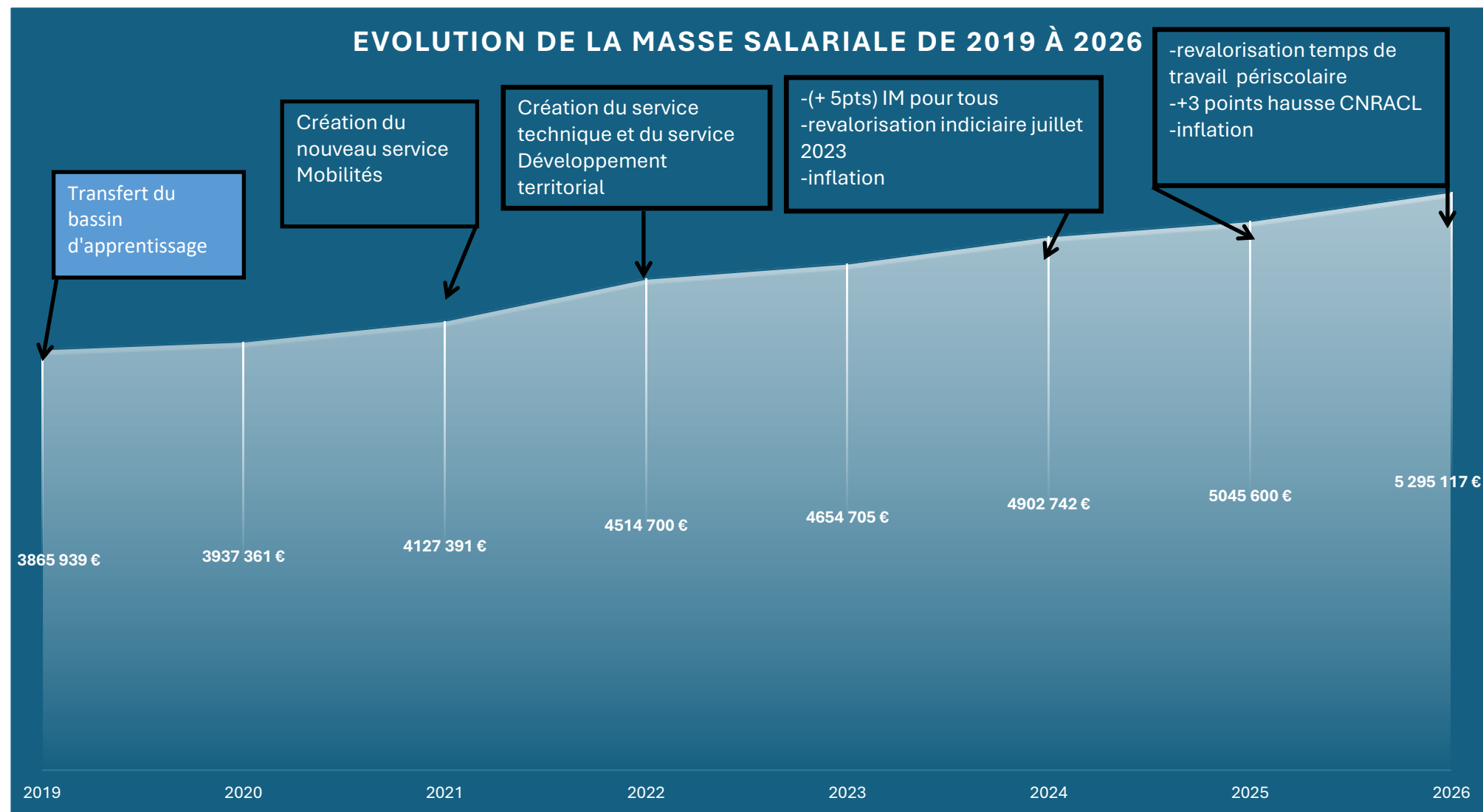
Au 1^{er} janvier 2026, 157 agents composent les effectifs de la CCPH (hors saisonniers) pour 114,62 équivalents temps plein sur emplois permanents et non permanents. Cela comprend également les agents détachés, en disponibilité, en congé parental, en Congé Longue Maladie, Congé Longue Durée, grave maladie ainsi que les agents contractuels en remplacement ou en renfort.

REPARTITION DU BUDGET 2026 PAR SERVICE

	Frais communs	Développement territorial	DSI	Autorisation droit des sols	GEMAPI	Equipements sportifs	PLIE	DEV ECO	TOTAL PERISCOLAIRE	<i>Dont Cuisine centrale</i>
Services	01	021	025	026	043	05	061	062	07	070
CA 2025	825 136 €	145 564 €	39 394 €	108 499 €	5 098 €	109 535 €	70 153 €	44 346 €	1 416 770 €	202 727 €
% année 25	16%	3%	1%	2%	0%	2%	1%	1%	28%	4%
BP 2026	960 733,18 €	146 795 €	67 000 €	102 000 €	18 100 €	76 300€	71 700 €	46 000 €	1 379 389 €	207 000 €
% année 26	18%	3%	1%	2%	0%	1%	1%	1%	26%	4%

	<i>Dont Coordination CEJ</i>	RPE	LAEP (nouveau service)	Multi-Accueil	Ludothèque	Médiathèque	Ecole de musique	Bassin	Technique	Total
Services	079	080	082	081	09	101	102	140	150	
CA 2025	211 611 €	113 192 €	1 123 €	509 589 €	1 516 €	396 591 €	789 569 €	146 558 €	322 967 €	5 045 600 €
% année 25	4%	2%	0%	10%	0%	8%	16%	3%	6%	100%
BP 2026	215 600 €	100 800 €	14 000 €	570 000 €	15 000 €	389 300 €	803 000 €	152 000€	383 000 €	5 295 117,18 €
% année 26	4%	2%	0%	11%	0%	7%	15%	3%	7%	100%

1°) Evolution de la masse salariale de 2019 à 2026.



Depuis 2020, la masse salariale a progressé de 1 357 816 € et sur la période 2020-2025 la CCPH a créé 4 emplois permanents et un emploi de chef de projet en contrat de projet.

- création d'un emploi de gestionnaire service commun RH-Finances (2020) (pris en charges par les communes adhérentes)
- création d'un emploi au service Mobilité (2021) (pris en charge par le versement mobilité)
- création d'un emploi aux services techniques (2022)
- création d'un emploi de chef de projet au service développement économique (2022) (financement banque des territoires)
- création d'un emploi de DSI (2023)